AIR TAHITI NUI

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2024**

Sommaire

Édito 5

1 Notre compagnie 6

2024 en bref 7
Présentation de l'entreprise 8
Activité aérienne 10
Activité commerciale réseau 14
Activité fret, charter et filiale 16
Ressources humaines 18

2 Développement durable 22

Notre démarche de responsabilité sociétale 23
Contribution d'ATN au développement de la destination 24
Le volet environnemental 28
Conformité et gestion des risques 30
Digitalisation 32

3 Résultats financiers 34

Bilan 36
Compte de résultat 38
Tableau des flux de trésorerie 40
Annexe des comptes annuels 41
Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels 54

Perspectives 2025 56

Indicateurs RSE (correspondances GRI) 58

© Grégoire Le Bacon

Édito

Cher lecteur, la Orana,

Le tourisme reste la pierre angulaire de l'économie de notre pays. Affichant un record de 263 766 visiteurs sur l'année (+0,75% de fréquentation touristique par rapport à 2023), les chiffres en progression de 2024 nous ont invités à démultiplier nos efforts.
Malgré un contexte de surcapacité sur la plateforme de Tahiti-Faa'a avec toujours 1 million de sièges offerts sur la destination, Air Tahiti Nui a réussi à consolider sa place de leader avec une part de marché de 42,7% du trafic international.

Face à une concurrence intensifiée, rester fidèle à son identité tout en se projetant vers l'avenir est un véritable défi, que notre compagnie relève chaque jour. Nos moyens et nos initiatives restent mobilisés sur ce qui fait notre singularité : l'excellence, l'innovation et notre capacité à nous démarquer en tant que compagnie polynésienne dans un environnement toujours plus concurrentiel.

En fin d'année, Air Tahiti Nui s'est d'ailleurs vue consacrée pour la 7e année consécutive *Five Star Major Airline* par le classement APEX/IFSA Awards 2025, avant de remporter les prestigieux titres de « Meilleur service en cabine » et « Sièges les plus confortables » du Pacifique Sud. Ces récompenses, qui valorisent notre investissement et notre engagement quotidiens, sont une source de motivation pour continuer d'améliorer notre produit et notre qualité de service.

Mais dans une industrie touristique en perpétuelle mutation, cette quête de différenciation ne prend tout son sens que si elle s'inscrit dans une logique de transmission. C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à valoriser nos savoir-faire, nos valeurs et notre culture auprès des jeunes générations. Les former, les inspirer, leur donner les clés pour inventer demain fait partie de notre ambition.

Au fil de ce rapport, nous vous rendons compte de toutes les avancées sur lesquelles ont été concentrés nos efforts, à destination de notre clientèle externe comme interne. Couplés à l'attribution d'une subvention d'équilibre — approuvée par le gouvernement de la Polynésie française en tant qu'actionnaire majoritaire de la compagnie —, ils ont enfin permis d'inverser la courbe déficitaire de nos comptes.
C'est sur cette note positive que nous avons clôturé 2024 et que nous souhaitions ouvrir votre lecture.

Au plaisir de vous accueillir prochainement sur nos lignes, pour vous faire découvrir la beauté de nos îles ou l'une de nos escales,

Philippe Marie,
Directeur général de Air Tahiti Nui.

1 Notre compagnie

© Danee Hazama

2024 en bref

34,3
milliards de Fcfp de chiffre d'affaires
(soit plus de 287 millions d'euros)

450 462
passagers transportés
+0,4% par rapport à 2023

76,5%
de taux de remplissage
+0,4 pt par rapport à 2023

16 556
heures de vol
pour 2 002 vols commerciaux

708
collaborateurs
(dont 354 personnels navigants)
+1,7% par rapport à 2023

85
aéroports desservis
via 126 routes grâce aux partenaires en partage de code

47
accords *interline*
contractuellement conclus au 31/12/2024

Air Tahiti Nui consacrée ***Five Star Major Airline***
APEX/IFSA pour la 7e année consécutive

26 MARS
Air Tahiti Nui rejoint le programme **TSA PreCheck**

1er NOV
La filiale Tahiti Nui Helicopters obtient son **propre CTA** FR.AOC.0159

Air Tahiti Nui obtient les prix de **« Meilleur service en cabine »** et **« Sièges les plus confortables » du Pacifique Sud**
aux *APEX Best In Airline Awards*

Présentation de l'entreprise

Mission

Air Tahiti Nui a pour mission d'assurer une desserte pérenne qui accompagne le développement de l'industrie touristique de la Polynésie française, tout en préservant la rentabilité et les hauts standards de sécurité de son exploitation.

Statut et capital

En septembre 2001, le statut juridique de Air Tahiti Nui a évolué de celui de société anonyme à celui de Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML), répondant ainsi aux règles statutaires liées à la prise de participation majoritaire du pays dans le capital de la compagnie.

Le 12 février 2018, Air Tahiti Nui a créé sa première filiale de transport en hélicoptère, Tahiti Nui Helicopters, sous la forme d'une SAS (Société par actions simplifiée) dont elle est actionnaire majoritaire (cf. p.17).

Gouvernance de l'entreprise

En tant que société anonyme d'économie mixte, ATN dispose d'un conseil d'administration composé de 15 membres, répartis comme suit depuis le 28 août 2024 :

Administrateurs publics représentant le pays et nommés en Conseil des ministres

- Monsieur Moetai BROTHERSON, président de la Polynésie française, en charge du Tourisme, des Transports aériens internationaux, de l'Égalité des territoires, des Affaires internationales, du Développement des archipels, de l'Économie numérique et des Conséquences des essais nucléaires ;
- Monsieur Jordy CHAN, ministre des Grands travaux et de l'Équipement, en charge des Transports aériens, terrestres et maritimes ;
- Madame Élise VANAA, représentante à l'Assemblée de la Polynésie française ;
- Monsieur Nuihau LAUREY, représentant à l'Assemblée de la Polynésie française ;
- Monsieur Hiro ARBELOT, président directeur général du centre de rééducation Te Tiare ;
- Monsieur Léo Bud GILROY, président du conseil d'administration de Tahiti Tourisme ;
- Monsieur Oscar Paul Tetuahau TEMARU, deuxième adjoint à la Mairie de Faa'a ;
- Monsieur Philippe MARIE, président du conseil d'administration et président directeur général de Air Tahiti Nui ;
- Monsieur Éric REICHART, représentant du personnel ATN.

Administrateurs privés représentant le secteur privé

- Monsieur Vincent LAW, 1er vice-président du CA ATN, représentant la Société d'études et de gestion commerciale (SEGC) ;
- Monsieur Jean-Pierre FOURCADE, représentant *Pearl Resorts of Tahiti* ;
- Monsieur Bruno WAN, gérant de la société civile *Wan Holding Participation* ;
- Monsieur Régis CHANG, président de la SAS Océanienne de capital investissement (OCI) ;
- Monsieur James ESTALL, représentant de Air Tahiti ;
- Monsieur Richard BAILEY, représentant de Tahiti Beachcomber SA.

Les commissaires aux comptes de Air Tahiti Nui sont la SCP CHANGUES - MENARD - ALBERT - BOYER, représentée par Mme Elisabeth ALBERT, et la SARL KPMG, représentée par M. Jean-Louis PELLOUX.

Depuis le 22 novembre 2011, le capital s'élève à 1 622 956 875 de Fcfp et se répartit comme suit au 31 décembre 2024 :

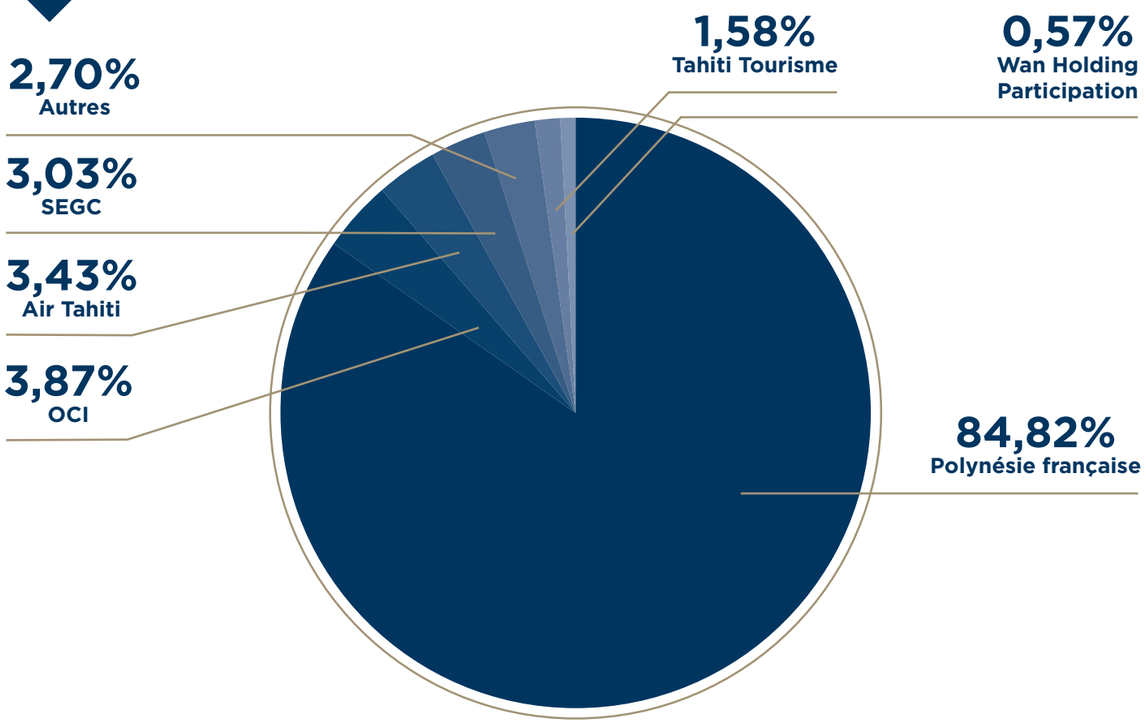

Positionnement de marque

Pour accompagner le renouvellement de sa flotte (cf. p.10), et comme gage de maturité à l'horizon de ses 20 ans, Air Tahiti Nui a modernisé en 2018 son image, réaffirmant ainsi son positionnement de marque.

L'icône de la compagnie, la fleur de Tiare, qui demeure depuis ses prémices et sera pour toujours le symbole de *To Tatou Manureva**, a été soigneusement retravaillée dans le cadre du projet de *rebranding* débuté fin 2015.

Avec un look plus actuel élaboré par l'artiste polynésien Alexander Lee, la majestueuse fleur de Tiare incarne la beauté et l'esprit de la Polynésie, établissant un lien encore plus profond avec son peuple et ses traditions.

Ce nouveau logo — plus en phase avec les standards internationaux — amplifie ce symbole comme l'incarnation du « Nui » et de tout ce qui rend Air Tahiti Nui authentique et unique.

Avec pour objectif de créer des expériences exceptionnelles permettant de construire un avenir positif et durable pour son pays, ATN se positionne comme la compagnie aérienne offrant l'expérience de voyage la plus immersive au monde, *The world's most immersive travel experience*.

« Se focaliser sur le client, favoriser la tranquillité d'esprit, partager notre générosité, développer notre esprit d'aventure, être présent tout au long du voyage » sont les valeurs de marque qui permettent à la compagnie de développer la confiance de ses clients tout en préservant sa qualité de service, par maintes fois récompensée (voir section dédiée en p.27).

* La compagnie de tous les Polynésiens.

Activité aérienne

Flotte et cabines

En 2015, Air Tahiti Nui a pris la décision de renouveler sa flotte d'Airbus A340-300 par des Boeing Dreamliner 787-9, opérant ainsi une montée en gamme du produit offert à sa clientèle.

Le projet de renouvellement de la flotte a ainsi commencé à se concrétiser au mois d'octobre 2018 avec la réception du premier des quatre *Tahitian Dreamliner* (2 achats fermes et 2 locations ALC). Les trois autres appareils ont été réceptionnés en janvier, juin et août 2019.

Pour rendre hommage aux îles du *fenua** et à leurs premiers explorateurs, ils ont été respectivement baptisés : Fakarava (immatriculé F-OMUA), Tupaia (F-ONUI), Bora Bora (F-OVAA), Tetiaroa (F-OTOA).

À l'occasion de ce renouvellement, ATN a fait le choix d'une nouvelle configuration cabine tri-classe avec vidéo individuelle et accès Wi-Fi.
La classe affaires « Poerava Business » offre 30 sièges-coque transformables en lit à 180° d'une longueur de 198 cm, en configuration 6 de front (2-2-2), sur 5 rangées, permettant ainsi une offre 100% couple.
La classe premium « Moana Premium » présente une offre intermédiaire entre la classe affaires et la classe économique avec un total de 32 sièges configurés en 7 de front (2-3-2). Les sièges sont tous équipés d'un écran vidéo de dernière génération.
La « Moana Economy » offre un total de 232 sièges sur deux cabines, configurés en 9 de front (3-3-3).

Agréments et licences

En tant que compagnie de transport aérien international française, Air Tahiti Nui possède pour opérer :
- une licence de transporteur aérien, de décembre 2006 (arrêté 1389 CM) ;
- un certificat de transporteur aérien (CTA) n°FR.AOC.0083, Ed5 du 17 août 2020 ;
- un certificat d'agrément d'organisme de gestion du maintien de la navigabilité FR.CAMO.0026, rev. 2 du 13/09/2021 ;
- un certificat d'agrément de maintenance partie 145 pour l'entretien des aéronefs FR 145.0423, rev. 7 du 15/01/2024.

Ces différents agréments listent toutes les approbations opérationnelles spécifiques au Boeing 787-9.

* Pays, terre, territoire, en tahitien.

© Danee Hazama

IOSA

Obligatoire pour toute compagnie aérienne membre de l'IATA (*International Air Transport Association*), la certification IOSA (*IATA Operational Safety Audit*) est le programme d'audit développé par l'IATA, basée sur les standards qui couvrent les réglementations de type OACI (Organisation de l'aviation civile internationale), FAA (*Federal Aviation Association*), EASA (*European Aviation Safety Agency* - Agence européenne de la sécurité aérienne), etc.

L'audit pour le 9e renouvellement d'agrément a été effectué par le cabinet ARGUS PROS en juin 2023 et a affiché un taux de conformité final de 97,5%.

L'agrément ainsi renouvelé est valable 2 ans à compter de la date de validité du certificat (jusqu'au 28 octobre 2025).

IATA | IOSA
IATA Operational Safety Audit

Le réseau

Au 31 décembre 2024, Air Tahiti Nui se positionne toujours comme le principal transporteur aérien desservant la Polynésie française. La compagnie opère sur quatre continents en proposant des vols au départ de Papeete vers Los Angeles, Seattle, Auckland, Paris (via Los Angeles et Seattle) et Narita (suspension de la ligne Japon de mai à fin octobre 2024).

Au total, ATN dessert 85 aéroports via 126 routes grâce à ses partenaires en partage de code :
- La SNCF avec le programme Train + Air en France et en Europe permet de desservir, en quotidien depuis CDG : Aix-en-Provence, Angers, Avignon, Bordeaux, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nîmes, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg, Tours, Valence et Bruxelles.
- American Airlines en Amérique du Nord dessert quotidiennement, au départ de Los Angeles : Albuquerque, Atlanta, Austin, Boston, Charlotte, Chicago, Dallas, Denver, El Paso, Houston, Las Vegas, Miami, New York, La Nouvelle-Orléans, Oklahoma City, Orlando, Philadelphia, Phoenix, Portland, Sacramento, St Louis, Salt Lake City, San Antonio, San Francisco, San Jose, Seattle, Tucson, Vancouver et Washington.
- Alaska Airlines en Amérique du Nord dessert quotidiennement, au départ de Los Angeles : Anchorage, Austin, Boise, Dallas, Eugene, Fort Lauderdale, Honolulu, Kahului, Kona, Las Vegas, Lihue, New York, Portland, Reno, Salt Lake City, San Francisco, San Jose, Santa Rosa, Seattle, Spokane et Washington ; et au départ de Seattle : Albuquerque, Anchorage, Atlanta, Austin, Boise, Boston, Bozeman, Chicago, Columbus, Dallas, Denver, Detroit, Eugene, Fresno, Fort Lauderdale, Hayden, Houston, Kansas City, Las Vegas, Los Angeles, Miami, Milwaukee, Minneapolis, Nashville, New York, La Nouvelle-Orléans, Oklahoma City, Orlando, Portland, Philadelphia, Phoenix, Raleigh-Durham, Reno, Sacramento, St Louis, Salt Lake City, San Antonio, San Diego, San Francisco, San Jose, Spokane, Tampa, Tucson, Vancouver et Washington.
- Qantas et Air Calin complètent l'offre ATN dans le Pacifique Sud avec Sydney, Melbourne, Brisbane et Nouméa.
- Japan Airlines et Korean Air desservent Osaka, Fukuoka, Nagoya et Sapporo au Japon et Hong Kong et Séoul en Asie.

Les partenaires suivants apposent leur code sur les vols opérés par Air Tahiti Nui :
- American Airlines : PPT-LAX / LAX-CDG / PPT-SEA ;
- Alaska Airlines : PPT-LAX / LAX-CDG / PPT-SEA / SEA-CDG / PPT-AKL ;
- Qantas : PPT-AKL / PPT-LAX ;
- Air New Zealand : PPT-LAX ;
- Air Calin : PPT-AKL / PPT-LAX ;
- Japan Airlines : PPT-NRT ;
- Korean Air : PPT-NRT ;
- LATAM Airlines : PPT-AKL.

En 2024, les partages de code avec LATAM Airlines entre Tahiti et Santiago du Chili, Air New Zealand entre Tahiti et Auckland, et Air France entre Tahiti et Paris n'ont pas été réinstaurés.

Au 31 décembre 2024, 47 accords *interline* sont contractuellement conclus avec d'autres transporteurs afin d'offrir aux clients un plus large choix de destinations.

Air Tahiti Nui joue par ailleurs un rôle crucial en assurant des évacuations sanitaires, témoignant ainsi d'une collaboration étroite avec les autorités sanitaires et les services médicaux du pays en faveur du bien-être et de la santé de la population polynésienne.

La compagnie est d'ailleurs pionnière dans le transport de kits à oxygène et de couveuses à bord de ses Boeing Dreamliner. Ces équipements essentiels permettent de répondre aux besoins d'évacuations spécifiques et aux patients polynésiens d'accéder rapidement aux traitements qui leur sont nécessaires grâce à l'engagement de la compagnie.

Sur l'année, 2 022 vols ont été opérés (dont 2 002 vols commerciaux) pour 16 746 heures de vol globales (dont 16 556 heures de vol commerciales).

TSA Precheck

Depuis le 26 mars, Air Tahiti Nui a rejoint les compagnies bénéficiaires du programme de contrôle accéléré TSA PreCheck, offrant ainsi à ses passagers américains des contrôles de sécurité simplifiés dans plus de 200 aéroports aux États-Unis : possibilité de conserver chaussures, ceinture et veste légère lors du passage à la sécurité, plus d'obligation de sortir ordinateur, liquides et autres aliments des bagages à main, rendant ainsi le processus de contrôle moins contraignant pour les citoyens américains et résidents permanents aux États-Unis éligibles à ce programme.
Pour y souscrire, les passagers Air Tahiti Nui peuvent remplir une demande en ligne sur le site tsa.gov/precheck.

Relier le monde à la Polynésie

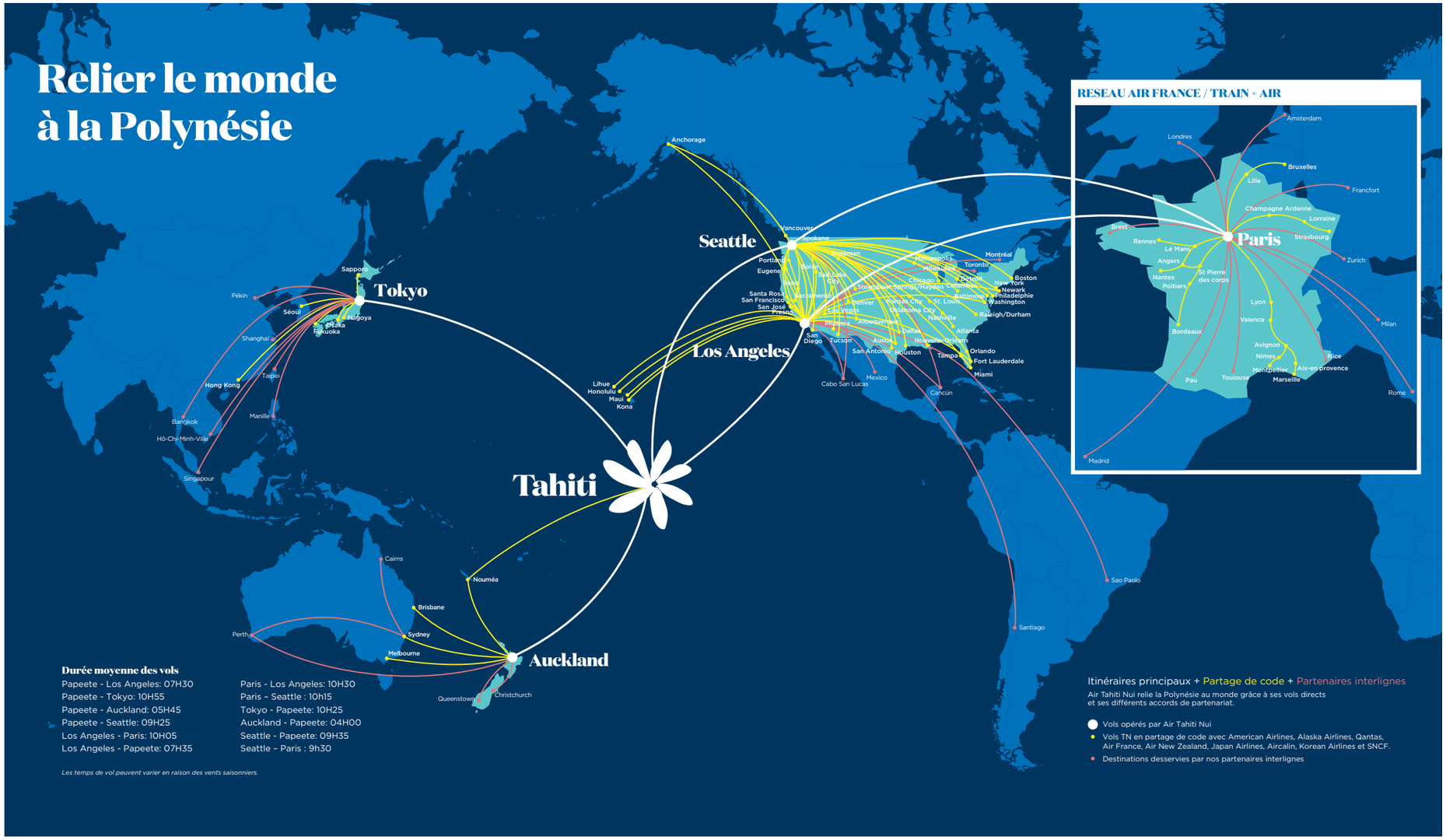

Durée moyenne des vols

Papeete - Los Angeles: 07H30
Papeete - Tokyo: 10H55
Papeete - Auckland: 05H45
Papeete - Seattle: 09H25
Los Angeles - Paris: 10H05
Los Angeles - Papeete: 07H35

Paris - Los Angeles: 10H30
Paris – Seattle : 10h15
Tokyo - Papeete: 10H25
Auckland - Papeete: 04H00
Seattle - Papeete: 09H35
Seattle – Paris : 9h30

Les temps de vol peuvent varier en raison des vents saisonniers.

Itinéraires principaux + Partage de code + Partenaires interlignes

Air Tahiti Nui relie la Polynésie au monde grâce à ses vols directs et ses différents accords de partenariat.

- Vols opérés par Air Tahiti Nui
- Vols TN en partage de code avec American Airlines, Alaska Airlines, Qantas, Air France, Air New Zealand, Japan Airlines, Aircalin, Korean Airlines et SNCF.
- Destinations desservies par nos partenaires interlignes

American Airlines · Alaska Airlines · Qantas · Japan Airlines · Aircalin · Korean Air · LATAM Airlines · SNCF · Air New Zealand

47
accords *interline*

85
aéroports desservis
via 126 routes

2022
vols opérés
dont 2 002 vols commerciaux

Activité commerciale réseau

ATN maintient sa place de leader du trafic à destination de Tahiti

L'offre en sièges est restée équivalente sur l'année à celle de 2023, sans évolution globale majeure, avec 999 618 sièges aller/retour offerts sur la destination, et toujours à des niveaux les plus hauts jamais enregistrés (+10,9% par rapport à 2019 et +33,3% comparé à 2017). Air Tahiti Nui reste majoritaire avec une part de marché de 41,6% de l'offre en sièges offerte sur la plateforme de Tahiti Faa'a.

Afin de rester compétitive face à la concurrence, la compagnie a offert en 2024 jusqu'à 11 vols hebdomadaires sur les États-Unis.

Pour répondre à des besoins de disponibilité machine en haute saison, la route Narita a été opérée de janvier à mai, puis à partir du mois d'octobre.

Sur l'année, le nombre total de passagers en partance et à destination de la Polynésie française est de 802 695, soit une augmentation de +0,7% par rapport à 2023.

Air Tahiti Nui conserve ses parts de marché en assurant 42,7% du trafic passager international.

Résultats et évolution du trafic passagers payants ATN par route

En 2024, Air Tahiti Nui a transporté 450 462 passagers, un chiffre stable par rapport à 2023 (+0,4%). Le nombre de sièges offerts se chiffre à 589 176, en baisse de 0,9% par rapport à 2023.

L'activité touristique se maintient avec un coefficient moyen de remplissage de 76,5%, en légère augmentation par rapport à 2023.

La compagnie a généré en 2024 un chiffre d'affaires de 31,347 milliards Fcfp pour son trafic passager.

Trafic touristique

En 2024, 263 766 touristes ont visité la destination de Tahiti et ses îles, +0,7% par rapport à 2023.
102 474 touristes ont été acheminés sur l'année par Air Tahiti Nui (+3,2%).

Activité passagers payants par route

	2023	2024	Variation
Coefficient moyen de remplissage	76,1%	76,5%	+0,4pt
CA trafic passager (en millions de Fcfp)	30 080	31 347	1 267

Source : *Revenue Management* & Direction financière de Air Tahiti Nui.

N.B. : Certaines valeurs ou données ont pu évoluer depuis la publication du rapport d'activité 2023 suite à la modification de regroupements de données.

Parts de marché des touristes transportés par compagnies aériennes

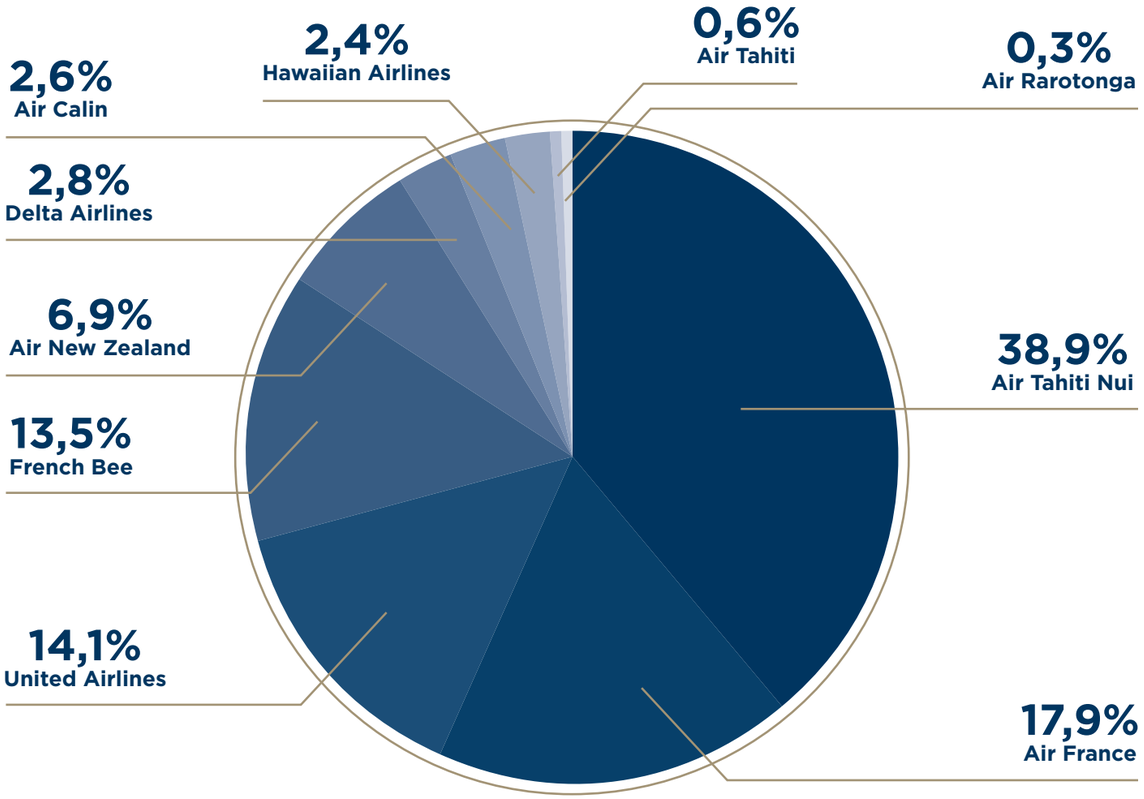

Source : ISPF.

Activité fret, charter et filiale

Activité fret

Tableau comparatif des recettes et du tonnage fret sur 2023 et 2024

	2023	2024	Variation 23/24	Variation %
Recettes (en millions de Fcfp)	2 215	2 307	+92	+4,15%
Poids (en tonnes)	6 880	8 537	+1 657	+24,25%

Source : Fret & service du contrôle de gestion ATN.

N.B. : Certaines valeurs ou données ont pu évoluer depuis la publication du rapport d'activité 2023 suite à la modification de regroupements de données.

Répartition du tonnage transporté par origine*

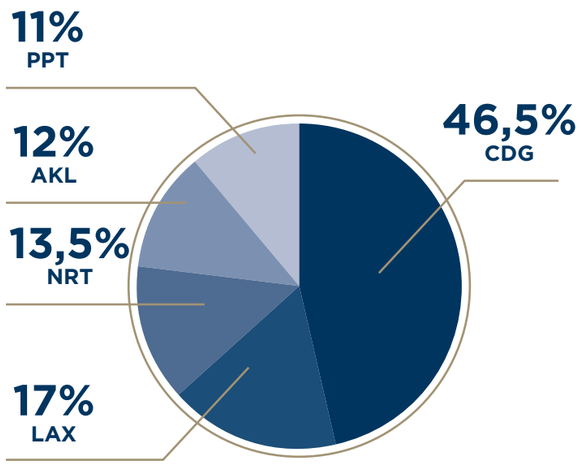

* Origine de départ du fret.

En 2024, l'économie mondiale a connu une croissance modérée, marquée par des disparités régionales. Les économies américaines et européennes ont maintenu une reprise lente malgré des tensions inflationnistes persistantes. Sur l'Asie en revanche, une croissance plus robuste a été observée grâce à une forte demande intérieure et des investissements conséquents. Les tensions géopolitiques et les perturbations des chaînes logistiques ont continué à peser sur le commerce international.

En Polynésie, l'indice des prix à la consommation moyen a varié sur 12 mois de +1,2%. La pression de la concurrence s'est poursuivie sur l'année. Des révisions tarifaires ont été mises en place pour y répondre. Le *yield* moyen sur le réseau a diminué, passant de 322 Fcfp/KG en 2023 à 270 Fcfp/KG en 2024, mais a permis une augmentation des recettes de 4%.
Ces actions ont surtout participé à augmenter considérablement les tonnages (+24,25%) et à regagner des parts de marchés pour se rapprocher des niveaux de 2019, dernière année pleine de référence avant COVID.

Les résultats fret sont en progression au départ de la plupart des escales.

Activité charter

Tableau comparatif de l'activité charter sur 2023 et 2024

Vols charter	2023	2024	Variation n/n-1
Nombre heures de vol	91	73	-20%
Recettes (en millions de Fcfp)	234	176	-25%

N.B. : Certaines valeurs ou données ont pu évoluer depuis la publication du rapport d'activité 2023 suite à la modification de regroupements de données.

L'activité charter accuse une légère baisse sur 2024 mais voit ses contrats pour le compte de clients réguliers reconduits :
- en janvier, Air Tahiti Nui a été affrétée par l'agence évènementielle *Planète Congrès Incentive* pour transporter les grandes sociétés françaises et *start up* au Salon *Consumer Electronic Show* de Las Vegas ;
- deux vols charter à destination de l'Île de Pâques, ont été opérés en janvier et mars pour le compte de tour-opérateurs japonais ;
- en mai, l'Ordre de Malte US s'est envolé pour son pèlerinage à destination de Lourdes à bord de Air Tahiti Nui, pour la 9e année consécutive.

Au total, 73 heures de vols ont été réalisées, soit une baisse de -20% comparé à 2023.

Cette activité a généré 176 millions Fcfp de recettes sur l'année (contre 234 millions Fcfp en 2023, soit une baisse de -25%).

TAHITI NUI HELICOPTERS

La SAS Tahiti Nui Helicopters est la première filiale de Air Tahiti Nui, qui est actionnaire majoritaire de la structure, à 68,5%. La Polynésie française détient 14,8% des parts du capital de TNH, HBG 9,1%, et la Sofidep 7,6%.

La compagnie opère cinq appareils : 4 hélicoptères bi-moteurs Airbus H135 (deux EC135T1 et deux EC135T2) et 1 hélicoptère monomoteur Airbus H125 (AS350 B2).

L'activité de TNH s'articule autour de quatre missions principales :
- le transport de passagers à la demande, afin de permettre un transfert direct et sans attente à l'arrivée des clients depuis un vol international ou en connexion des jets privés ;
- les vols panoramiques ou *sightseeing* sur Tahiti, Moorea, et les Îles Sous le Vent ;
- les évacuations sanitaires ou médicales d'urgence depuis les îles ;
- les travaux héliportés (équipement de pylônes, etc.).

La filiale a démarré son activité commerciale en juillet 2018 avec deux hélicoptères basés à Tahiti, desservant également Moorea, et un appareil stationné à Bora Bora.

Le 1er juillet 2020, une base a été ouverte à Taiohae, aux Marquises, pour assurer les évacuations sanitaires (EVASAN) de l'archipel.

Au 31 décembre 2024, Tahiti Nui Helicopters a facturé 1 127 heures de vol, réparties comme suit :

Répartition des heures de vol TNH	
Evasan (Îles de la Société et Marquises)	480
Sightseeing Bora Bora	384
Transferts	87
Sightseeing Tahiti, Moorea et îles Marquises	50
Travail aérien	25
Vols techniques	101

La société a réalisé un chiffre d'affaires net de 867M Fcfp, en hausse de 5,5% par rapport à l'exercice 2023.

Depuis le 1er novembre 2024, TNH opère sous son propre certificat de transporteur aérien (CTA) FR.AOC.0159.

À la clôture de l'exercice 2024, TNH comptait 28 salariés.

Ressources humaines

© Danee Hazama

Organigramme compagnie

DIRECTION GÉNÉRALE

Philippe MARIE
Président directeur général

Mathieu BECHONNET
Directeur général délégué

DIRECTION DÉLÉGUÉE AU COMMERCIAL
Mathieu BECHONNET (par intérim depuis le 01/10/2020)

RÉGIONS

Direction région Amériques
Caroline BORAWSKI

Direction région France - Europe
Jean-Marc HASTINGS

Direction région Asie
Atsushi CHINO

Direction région Pacifique (NZ & AU)
Grant SINCLAIR

Direction région Polynésie
Yann MASINGUE

Direction *Revenue Management, Pricing,* programme et alliances
Raimana CHAMPS

Direction expérience client
Vaitea KOHLER

Direction communication marketing
Torea COLAS

DIRECTIONS SUPPORT

Direction financière
Pierre CHAMPION

Direction des ressources humaines
Manuarii MERVIN

Direction administration et organisation
Heifara MORIENNE

Direction des systèmes d'information et du numérique
Patrick MU

DIRECTION DÉLÉGUÉE À L'EXPLOITATION
Raymond TOPIN - Cadre responsable

Direction des opérations aériennes
Stanley DESCAMPS

Direction des opérations au sol, escales et fret
Céline CLAEYS

Direction technique
Yannick MERMET

Direction du système de gestion
Gilles BERNEDE

Secteur PNC
Florence RAGONNEAU

Répartition du capital humain

Au 31 décembre 2024, les effectifs de la compagnie s'établissent à 708 collaborateurs (contre 696 au 31 décembre 2023), répartis entre les personnels au sol à Tahiti (304), les personnels navigants (354 ; dont 285 personnels commerciaux et 69 personnels techniques), et les agents des escales et bureaux régionaux (50).

Répartition des effectifs de Polynésie française par catégories professionnelles

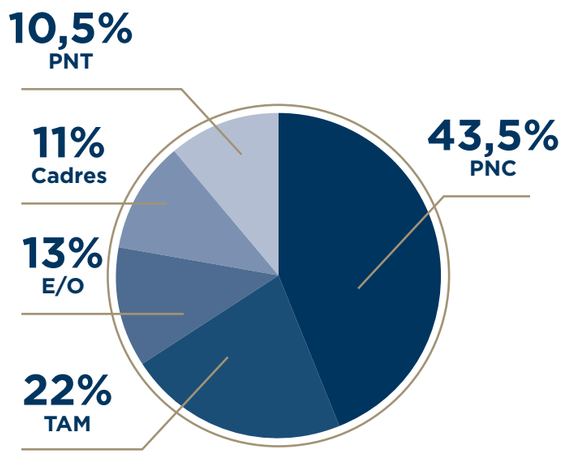

Source : Bilan social 2024 ATN.

Répartition des effectifs des stations extérieures

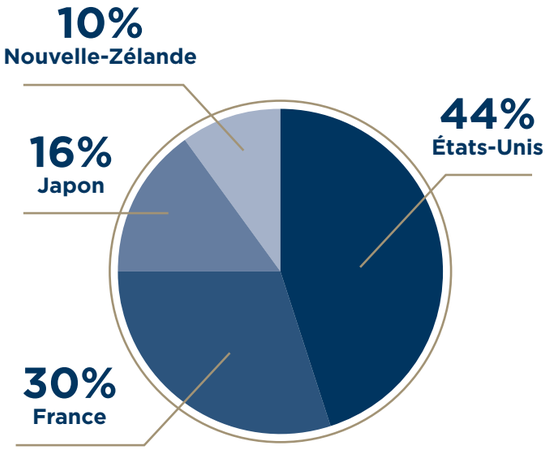

Source : Bilan social 2024 ATN.

Répartition des effectifs Air Tahiti Nui par genre

Effectifs	2023	Répartition 2023	2024	Répartition 2024
Hommes	331	47,5%	334	47,2%
Femmes	365	52,5%	374	52,8%
Total	**696**	**100%**	**708**	**100%**

Source : Bilans sociaux ATN.

Parité

Avec 52,8% de collaboratrices en 2024, la part des femmes chez Air Tahiti Nui est en légère hausse par rapport à 2023. Le taux de féminisation chez les cadres s'est maintenu à 47% sur l'année.

Évolution des effectifs de Polynésie

En 2024, la compagnie a vu ses effectifs augmenter avec 16 personnes embauchées en CDI et 47 en CDD, notamment chez les PNC, pour répondre aux besoins de l'activité, qui a dépassé le niveau de 2019.

Indicateurs Polynésie

Contrats de travail :

66
départs
(dont 4 démissions, 57 fins de CDD, 2 licenciements et 3 autres sorties)

47
salariés en CDD

625
salariés sous statut CDI

Absentéisme :

13
accidents de travail avec arrêt

923
jours de maternité

A Turu

Poursuivant l'effort de digitalisation global impulsé au sein de la compagnie, la direction des ressources humaines soutient la CPS depuis le lancement de son application A Turu en invitant les salariés de la compagnie à envoyer leur arrêt de travail pour maladie en ligne. Plus écologique, la solution facilite aussi notablement la démarche en permettant à l'assuré de transmettre son arrêt sans se déplacer à la CPS et à son employeur.

© Danee Hazama

Masse salariale globale

La masse salariale (salaires et charges patronales) s'élève en 2024 à 7,2 milliards Fcfp.

Formation professionnelle

Le budget global formation de la compagnie s'élève à 70,34M Fcfp en 2024.

La DRH a poursuivi son engagement pour l'amélioration des performances de ses employés en offrant une large gamme de formations tout en accentuant le déploiement d'accompagnements individuels.
Ainsi, 470 stagiaires ont bénéficié de formations en présentiel dans le domaine administratif (efficacité professionnelle et bien-être, bureautique/informatique, commercial/service client, langues, management, hygiène et sécurité), pour un budget de 13,07 millions de Fcfp (contre 14,5M Fcfp en 2023). 38,88M Fcfp ont été consacrés au maintien des compétences des équipages.
Les formations techniques et réglementaires destinées au personnel au sol ont quant à elles représenté un budget de 18,39 millions de Fcfp.

Sur l'année, 219 modules de formation en *e-learning*—dont certains couvrant des thématiques réglementaires—ont été créés en interne.
44 modules sur étagère ont par ailleurs été acquis pour favoriser le développement de compétences portant sur le management, la gestion de projet et l'efficacité professionnelle.
127 formations ont été complétées au cours de l'année sur ces différents contenus.

Expérience employé

Le service Expérience Employé a continué à mener des actions en faveur du handicap, de la jeunesse, de la diversité et de l'inclusion.

Parmi elles :
- participation au DuoDay pour la troisième année consécutive, ayant permis d'accueillir un stagiaire en situation de handicap pour lui faire découvrir les métiers de la direction des systèmes d'information le temps d'une journée ;
- participation à des forums et accueil d'élèves pour faire découvrir les différents métiers de l'aérien et simuler des entretiens d'embauche ;
- participation à des *job dating* avec des chercheurs d'emploi, en partenariat avec FACE Polynésie ;
- accueil de 99 stagiaires sous convention et cinq apprentis, contribuant ainsi à la formation professionnelle des jeunes Polynésiens.

Soucieuse du bien-être de son personnel, la direction des ressources humaines a par ailleurs lancé en fin d'année une campagne de sensibilisation dans le cadre de la prévention des risques professionnels. Cette prévention dite primaire s'est structurée autour de la création de supports de communication internes (infographies et podcasts).

Avancées sociales

Grâce aux négociations menées avec les partenaires sociaux, des protocoles d'accord pour les annexes au tronc commun des personnels sol et de la direction technique ont été signés en mars et avril après plus d'un an de travail. Une avancée certaine pour ces personnels qui n'étaient jusqu'alors pas dotés de règles de gestion propres à leur fonctionnement respectif. Des négociations ont également été entamées en 2024 pour l'annexe PNT ; elles se poursuivront en 2025.

Au mois de mai, le télétravail a également été mis en place au sein de la compagnie avec une charte dédiée qui a posé le cadre du dispositif dans l'entreprise, le rendant opérationnel pour tous les personnels éligibles.

2 Développement durable

© Danee Hazama

Notre démarche de responsabilité sociétale

Depuis 2015, Air Tahiti Nui se distingue en tant que pionnière parmi les entreprises polynésiennes engagées dans une démarche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

L'ambition RSE de la compagnie est d'assurer ses activités de transporteur aérien de passagers et de marchandises vers et depuis la Polynésie en adoptant des pratiques durables pour réduire son empreinte environnementale. Elle vise également à promouvoir le bien-être de son personnel tout en contribuant au développement du pays et de sa population.

Intervenant sur différents aspects de ses métiers et à tous les niveaux de l'organisation, la politique de responsabilité sociétale voulue et entreprise par ATN s'articule autour de 4 axes et 10 engagements de progrès (réf. norme ISO 26000) :

AXE 1 : maintenir une exploitation responsable des vols

#1 : garantir la sécurité de ses vols et se conformer à la règlementation.
#2 : maintenir une relation durable avec ses parties prenantes.

AXE 2 : réduire son empreinte environnementale

#3 : réduire ses émissions et participer à la lutte contre le changement climatique.
#4 : atténuer l'impact de son activité au sol.
#5 : contribuer à la préservation de la destination Tahiti et de sa biodiversité.

AXE 3 : être un employeur engagé

#6 : partager une vision commune et maintenir les bases d'une relation de confiance.
#7 : assurer santé, sécurité et bien-être au travail.
#8 : développer les compétences et soutenir l'épanouissement des collaborateurs.

AXE 4 : accompagner le développement de la Polynésie

#9 : intégrer le développement durable dans son activité et la culture d'entreprise.
#10 : soutenir et favoriser les projets de développement économique et social du pays.

Air Tahiti Nui contribue principalement, à travers ces engagements, à trois des 17 Objectifs de développement durable (ODD) établis par les États membres des Nations Unies et rassemblés dans l'Agenda 2030 : bonne santé et bien-être (ODD 3), travail décent et croissance économique (ODD 8), mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13).

Les initiatives phares de 2024

Poursuivant son engagement en faveur d'une démarche RSE ambitieuse, Air Tahiti Nui a initié en 2024 de nombreuses actions concrètes en matière de développement durable et de soutien à ses parties prenantes.

À destination de ses clients

Air Tahiti Nui a poursuivi l'amélioration de son service à bord tout en réduisant son empreinte environnementale. Les efforts ont été particulièrement concentrés sur l'élimination du plastique jetable à usage unique afin d'éviter le gaspillage et par le remplacement progressif des articles concernés par des alternatives durables.
Désormais, les emballages en papier sont privilégiés, avec des impressions réalisées à l'encre végétale.

La compagnie a également maintenu son accompagnement à la compensation carbone volontaire : 50% des émissions des passagers souhaitant compenser leur déplacement sont pris en charge par ATN via la plateforme de son partenaire CarbonClick pour financer et soutenir des projets de reforestation certifiés.

À destination de ses collaborateurs

Les efforts de sensibilisation du personnel aux enjeux de la transition écologique ont été intensifiés au cours de l'année, avec un accent particulier sur la réduction des déchets. Des intervenants spécialisés ont été mobilisés notamment pour réaliser une fresque sur l'économie circulaire et animer un atelier d'initiation au compostage.

Les initiatives en faveur du sport et de la nutrition ont également été reconduites, pour un budget de 3 millions de Fcfp (contre 3,7 millions de Fcfp en 2023), avec :
- un projet pilote de mise à disposition d'une flotte de vélos à assistance électrique ;
- des défis marche à pied inter-entreprises, et notamment la participation à la seconde édition du Challenge Pas Interentreprises de la CPS durant la semaine européenne de la mobilité.

À destination de ses partenaires et de la société

Air Tahiti Nui continue de s'impliquer activement dans des initiatives locales en faveur du développement durable. La compagnie a participé à des projets de mobilité durable sur la plateforme aéroportuaire et à des rencontres professionnelles pour favoriser le tri des déchets à l'escale de Papeete.

En parallèle, elle continue de soutenir les réseaux d'entreprises locales engagées, tels que le Club des Entreprises polynésiennes éco-responsables (Club EPER), le Club FACE Polynésie, l'Utilbus de Papeete, et les nombreuses associations œuvrant pour la préservation de l'environnement, la valorisation du patrimoine culturel et l'accompagnement des personnes vulnérables.

Contribution d'ATN au développement de la destination

Compte tenu de l'éloignement géographique des archipels de Polynésie française et du poids de l'industrie touristique dans l'économie du pays, Air Tahiti Nui joue un rôle majeur de désenclavement des îles depuis sa création en 1998.

En cohérence avec la stratégie de développement touristique du pays *Fārī'ira'a Manihini* 2027 (FM27) visant un tourisme inclusif et durable, la compagnie collabore avec fournisseurs et partenaires locaux pour consolider l'écosystème économique de la Polynésie. Elle soutient nombre d'initiatives solidaires, culturelles, sociales ou environnementales incluant le plus grand nombre, et s'engage résolument dans la préservation et la promotion du patrimoine culturel du *fenua* en apportant un soutien significatif à diverses institutions et associations. Parmi elles, en 2024 : le Musée de Tahiti et des îles - *Te Fare Iamanaha*, la Maison-musée James Norman Hall, le Club polynésien de la francophonie, le Festival international du film documentaire océanien (FIFO), etc.

En faisant rayonner la Polynésie à l'international tout en renforçant son lien avec la population locale, ATN contribue ainsi au développement durable de la destination.

Un partenaire sociétal essentiel

Une entreprise localement engagée

Historiquement très investis auprès des organisations locales, Air Tahiti Nui et son personnel continuent d'apporter leur soutien à des dispositifs favorisant l'aide aux personnes vulnérables en Polynésie. La compagnie a par exemple soutenu au cours de l'année diverses associations et initiatives solidaires telles que le Comité de Polynésie française de la Ligue contre le cancer, les associations A Tauturu Ia Na et A Tauturu Ia Na de Papara qui collectent des vêtements chauds et accompagnent les malades polynésiens évasanés en métropole et en Nouvelle-Zélande, A Ti'a Matairea (et ses projets dédiés à la conservation de l'environnement, au bien-être animal et à l'éducation des jeunes), la Saga (qui fait découvrir à des enfants la voile et les activités nautiques), et les nombreuses opérations menées par la Fondation FACE Polynésie en faveur des personnes vulnérables et des jeunes en réinsertion.
Cette année encore, le personnel ATN s'est aussi mobilisé pour recueillir des denrées alimentaires et des jouets à l'occasion de collectes ponctuelles organisées tout au long de 2024.

Ce soutien aux associations locales et à leurs initiatives à vocation caritative s'est chiffré à 5 millions de Fcfp (contre 6,8 millions de Fcfp en 2023).

Soutien à la jeunesse polynésienne

En 2024, outre les 99 étudiants accueillis en stage, ATN a renforcé son engagement envers la jeunesse polynésienne à travers son programme *Fenua Student*, conçu pour soutenir les étudiants qui partent faire leurs études supérieures à l'étranger.

© Caroline Poigurian

La compagnie a ainsi établi des partenariats avec des établissements locaux tels que l'École de commerce de Tahiti et le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)—pour l'organisation d'une formation en digital à Tahiti, le Campus des métiers—pour faire venir notamment le chef étoilé Thierry Marx, à destination de l'Association Prépa HEC Gauguin, ou en donnant leur chance à de jeunes Polynésiens.

Air Tahiti Nui est ainsi fière d'avoir accompagné une lycéenne au concours des Meilleurs apprentis de France dans la catégorie des métiers de la mode, à Nice, où la jeune fille s'était portée candidate. Elle est partie y recevoir au mois de mai la médaille d'or départementale du concours et s'est également vu remettre la médaille d'argent pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un programme de fidélité qui multiplie les opportunités

Au mois de novembre, Air Tahiti Nui a lancé « Cash & Miles », une nouvelle option de paiement qui offre une plus grande flexibilité à ses membres fidélisés possédant des *miles* en leur permettant de les utiliser pour régler tout ou partie de leurs billets d'avion (cf. p.33).

FRANCOFOLIES TAHITI

Le Club Tiare a également continué à enrichir la scène locale par son soutien offert à des productions culturelles et musicales telles que les Francofolies de Tahiti, le spectacle L'Odyssée de la voix de Michaël Gregorio ou des soirées gastronomiques et autres *masterclass* gourmandes avec des personnalités de renom comme Olivier Poussier, Meilleur sommelier du monde en 2000, le chef Gérard Caballero, ou encore le chimiste culinaire Raphaël Haumont.

Acteur du développement touristique

Promotion sur les marchés

En tant que porte-étendard de la Polynésie française à l'international, Air Tahiti Nui consacre un budget conséquent à la valorisation du patrimoine culturel de ses îles, notamment au travers de la transmission et du partage assurés par les actions de *sponsoring* mettant en avant ses Ambassadeurs : sportifs, musiciens et autres artistes de talent portent loin les couleurs de la compagnie en permettant au grand public d'associer un visage, un nom, une cause aux valeurs qu'elle véhicule.

© ATN

Vahine Fierro a disputé les JO 2024 à domicile.

Dans un nouvel espace dédié sur le site Internet compagnie, les Ambassadeurs Air Tahiti Nui racontent désormais leur Polynésie, permettant aux internautes de (re)découvrir les merveilles des îles et archipels polynésiens ou d'organiser le plus beau des voyages grâce à leurs meilleures adresses et conseils. Dans une série d'articles inédits, ils dévoilent leurs expériences à travers leur passion : sports aquatiques, cuisine, culture traditionnelle, exploration des îles, beauté et bien-être, etc.

Stephan Lambert (*waterman*) a donné le coup d'envoi de l'aventure *My Tahiti, by the Air Tahiti Nui Ambassadors* au mois d'avril. Mehdi Gabrillargues (cycliste professionnel), Ravahere Silloux (Miss Tahiti 2023), Hinatea Colombani (formatrice culturelle), Michel Bourez (surfeur professionnel), Tim McKennna (photographe océanique), Teheiura Teahui (chef cuisinier aventurier) ou encore Vahine Fierro (championne de surf et athlète olympique), pour ne citer qu'eux, se sont ensuite succédé pour dévoiler *leur* Polynésie, telle qu'ils la chérissent et aiment la faire découvrir. Qui de mieux que ces représentants de la culture polynésienne pour s'en faire les porte-parole ?

Les épreuves de surf des Jeux Olympiques de Paris 2024, qui se sont déroulées sur la mythique vague de Teahupo'o[1], ont été une occasion supplémentaire de les mettre en avant et de valoriser le patrimoine polynésien. Au mois de mai, *Hōrue*, une édition spéciale du magazine de bord Reva Tahiti, a d'ailleurs rendu hommage au surf et redonné à la Polynésie française ses lettres de noblesse en tant que berceau de la discipline en racontant le lien atavique que le peuple *maohi* entretient avec la mer grâce à de nombreux témoignages.

Pour le marché France-Europe, Air Tahiti Nui a été le partenaire aérien au mois de janvier du 20e « voyage des Présidents ». Chaque année, l'ensemble des dirigeants des opérateurs de voyage de France se retrouvent pour ce voyage, organisé par Tourmag, média spécialiste du secteur en France, afin d'échanger sur l'actualité du tourisme. Ce 20e voyage se devait d'être un voyage d'exception. La volonté d'ATN et du Ponant ont convaincu Tourmag de sélectionner la Polynésie avec l'objectif de démontrer son accessibilité, ses richesses, et de faire découvrir la beauté de ses îles—pour la toute première fois pour une grande partie d'entre eux—à ces *leaders* du tourisme français.

En septembre, Air Tahiti Nui a également su se faire remarquer au Salon IFTM Top Résa, Porte de Versailles à Paris, avec un stand aux couleurs de la compagnie. Pour cette édition 2024 du rendez-vous incontournable des professionnels du tourisme en France, l'expérience immersive à bord du *Tahitian Dreamliner* n'est pas passée inaperçue et a permis de positionner TN comme un opérateur incontournable pour des vols internationaux depuis et vers la Polynésie et *challenger* sur les vols transatlantiques entre Paris et la Californie.

(1) La Polynésie française a accueilli l'épreuve de surf des Jeux Olympiques, à Tahiti, du 27 juillet au 4 août 2024.

Air Tahiti Nui est aussi très fière d'avoir été de nouveau le partenaire de The Walt Disney Company France en fin d'année, à l'occasion de la sortie au cinéma du film d'animation Vaiana 2. Dans cette nouvelle aventure, l'héroïne invite le spectateur à la suivre dans sa quête personnelle. Ce voyage, fait de découvertes et de transmission culturelle, incarne l'essence même de la mission de la compagnie qui transporte l'esprit des îles aux quatre coins du globe en reliant le Pacifique Sud au reste du monde. Le partenariat s'est accompagné de différents dispositifs de communication digitale—les sites Internet français, italien, espagnol et le site générique en langue anglaise ont bénéficié pendant plusieurs semaines d'un habillage spécifique aux couleurs de l'exploratrice Disney—et le *Reva Tahiti* a également consacré une couverture spéciale au film, célébrant ainsi cet hommage cinématographique aux peuples polynésiens.

Aux États-Unis, bien que la concurrence se soit intensifiée sur la route Los Angeles-Papeete, Air Tahiti Nui et ses principaux tour-opérateurs partenaires sont parvenus à maintenir leurs parts de marché.

Les efforts visant à accroître la visibilité de Air Tahiti Nui se sont matérialisés au travers de partenariats d'envergure tels que la participation de la compagnie à la toute première saison de *The Golden Bachelorette*, dans deux épisodes diffusés les 30 octobre et 13 novembre sur la chaîne ABC. Cette collaboration avec Windstar et Tahiti Tourisme a été une formidable opportunité de présenter ATN et la beauté des îles de Tahiti à un large public américain. Joan Vassos, la *bachelorette* de la saison, a exploré Bora Bora et Moorea à bord du *Star Breeze*, tandis que les vols entre les États-Unis et Tahiti ont été mis en avant à bord du *Tahitian Dreamliner*.

Fin octobre, ATN a également eu l'honneur de co-sponsoriser la 28e édition du Festival américain du film français aux côtés de Netflix. La soirée d'ouverture du TAFFF 2024 (*The American French Film Festival*) a accueilli le 29 octobre à Los Angeles la projection d'*Emilia Pérez* de Jacques Audiard, en présence de Selena Gomez et Zoe Saldana, attirant un public enthousiaste et donnant le ton d'un festival mémorable. Ce partenariat a été l'occasion de souligner l'engagement de la compagnie à favoriser des liens significatifs entre les communautés francophones et l'Amérique du Nord, tout en célébrant la diversité et la créativité du cinéma mondial.

Entre autres partenariats notables de l'année, Air Tahiti Nui peut aussi se féliciter d'être devenu transporteur officiel de Virtuoso Cruise Icon, premier producteur de croisières dans le monde.

Enfin, dernier point remarquable de 2024 : le lancement d'une campagne promotionnelle B2C dédiée au marché canadien.

Dans le Pacifique, la dépréciation du dollar NZ par rapport à l'euro ainsi que le nombre limité d'opérateurs programmant la destination Tahiti et ses Îles a impacté la dynamique du marché néo-zélandais.

Air Tahiti Nui a concentré ses efforts promotionnels sur le sponsoring d'événements sportifs et culturels tels que la Waka Ama, course de pirogues *māori*, à laquelle ont aussi participé des écoles de va'a de Tahiti.

Le segment des groupes a affiché une belle croissance sur l'année, notamment pour des séjours linguistiques en Polynésie française.

Le marché australien, plus dynamique, a également démontré une forte progression par rapport à 2023. En fin d'année, la compagnie a soutenu la venue en Polynésie d'une équipe de production de *Travel Guides*, série australienne populaire qui suit des groupes d'« Australiens ordinaires » ayant accepté d'être critiques de voyage le temps d'une semaine. La diffusion de l'émission est programmée pour mai 2025.

Sur le marché japonais, 2024 a été une année de reprise progressive, avec une desserte programmée de Narita de janvier à début mai, puis de fin octobre à décembre. La reprise globale du trafic sortant du Japon en 2024 n'a été que de 64,8% par rapport à 2019 (20 080 669 de voyageurs à l'étranger en 2019 contre 13 007 300 en 2024). Le trafic de loisirs est resté très faible, majoritairement du fait de l'augmentation générale des prix dans les destinations étrangères et de la faiblesse du yen japonais par rapport aux devises étrangères comme l'euro ou le dollar.
Si les ventes pour Bora Bora (destination usuellement la plus plébiscitée par les touristes japonais) ont difficilement décollé, les équipes de vente ont réussi à promouvoir les courts séjours (3 nuits à Tahiti) sur le marché grâce à une offre tarifaire plus abordable.

Deux nouveaux contrats d'affrètement avec des tour-opérateurs japonais ont par ailleurs été conclus au cours de l'année pour des vols vers l'île de Pâques qui seront opérés en janvier et novembre 2025.

Depuis que les gouvernements chinois et japonais ont réciproquement assoupli les restrictions de visa pour leurs ressortissants à la fin du mois de novembre 2024, une forte reprise des voyages à Tahiti via le Japon a été constatée sur le marché chinois. Les réservations en provenance de Chine pour des voyages en 2025 affichaient déjà une belle progression en fin d'année.

Politique de satisfaction clientèle

Air Tahiti Nui attache une grande importance à la satisfaction de ses clients, notamment au travers de la gestion de leurs réclamations, centralisée depuis 2017 à Tahiti (à l'exception de l'escale japonaise). Afin de garantir une expérience optimale à ses voyageurs, la compagnie a migré la gestion des réclamations clients sur sa plateforme CRM (cf. p.33) pour un meilleur suivi et une résolution plus efficace.

Avec un taux de clôture de 93,59% à fin 2024 et un délai de traitement moyen de 6 jours (entre la réception du courrier et la première proposition), la compagnie est restée engagée à fournir une réponse équitable, considérant les réclamations comme des opportunités d'amélioration et de maintien de relations durables avec ses clients.

© Danee Hazama

Récompenses

Participant à la notoriété des transporteurs aériens auprès des voyageurs du monde entier, les prix, trophées et autres distinctions mettent en lumière les compagnies et récompensent chaque année leurs efforts dans différents domaines. Air Tahiti Nui a su se démarquer au fil des ans dans de nombreux concours et classements prestigieux. Cette année encore, des titres sont venus récompenser l'investissement des équipes de la compagnie et de ses partenaires qui travaillent chaque jour à parfaire le confort, la sécurité et le bien-être des passagers pour faire de chaque voyage à bord du *Tahitian Dreamliner* une expérience immersive à nulle autre pareille.

Pour la septième année consécutive, Air Tahiti Nui a reçu en octobre le titre de *Five Star Major Airline* ou « Grande compagnie 5 étoiles », l'un des plus prestigieux du secteur aérien et un véritable gage de qualité pour les voyageurs, lors de la cérémonie *APEX/IFSA Awards 2025*.
Ce classement de référence a été établi selon les avis donnés par les passagers de plus d'un million de vols opérés par plus de 600 compagnies aériennes(1).

Au mois de novembre, la compagnie a également eu l'honneur de se voir remettre deux distinctions : *2025 Best Cabin Service Award* (« Meilleur service en cabine ») et *2025 Best Seat Comfort Award* (« Sièges les plus confortables ») pour la région Pacifique Sud, lors de la cérémonie des *APEX Best™ Awards* qui récompense l'excellence en matière de confort des sièges, de service en cabine, de restauration, de divertissement et de Wi-Fi.

(1) Pour cette nouvelle édition, les critères d'évaluation ont été plus exigeants encore, limitant l'accès à la catégorie 5 étoiles aux 40 meilleures compagnies aériennes au monde, soit moins de 7% des compagnies évaluées au global.

Le volet environnemental

Depuis son premier bilan carbone en 2015, Air Tahiti Nui demeure engagée dans le suivi de ses émissions de gaz à effet de serre et dans l'optimisation de sa consommation carburant. La compagnie poursuit la mise en place d'actions ciblées pour réduire son empreinte carbone (95% de ses émissions sont liées aux vols) ; elles s'articulent autour de quatre axes principaux.

Optimiser l'efficacité carbone des vols

Air Tahiti Nui exploite depuis fin 2019 une flotte exclusive de quatre Boeing B787-9 Dreamliner.
Ces bimoteurs de dernière génération permettent une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances sonores, avec des mesures acoustiques en dessous des 85 décibels lors des phases de décollage et d'atterrissage.

En parallèle, des procédures opérationnelles visant à optimiser quotidiennement la consommation de carburant sont toujours appliquées (réduction du poids embarqué, ajustement des routes, de l'emport carburant, optimisation des trajectoires, suivi des vols, des bonnes pratiques de pilotage et des opérations de maintenance), contribuant ainsi à des opérations aériennes plus durables et efficaces.

Émissions directes de gaz à effet de serre* (tonnes de CO_2) [G4-EN15]	
2022 :	245 852
2023 :	277 751
2024 :	285 945

* Émissions CO_2 directes, tous vols confondus ; pour les émissions déclarées CORSIA, cf. Indicateurs RSE p.56.

Efficacité énergétique Consommation moyenne de carburant par passager/100 km	
2020 :	5,61 L
2021 :	4,81 L
2022 :	3,42 L
2023 :	3,48 L
2024 :	3,49 L

Réduire l'impact de l'activité sol en impliquant les collaborateurs

Dans l'optique de renforcer ses initiatives de réduction de son empreinte carbone au niveau de son activité au sol, Air Tahiti Nui met en œuvre plusieurs mesures complémentaires telles que le contrôle de la performance énergétique de ses bâtiments, la promotion de la mobilité durable, la gestion des déchets et la sensibilisation de son personnel aux gestes écologiques.

Optimisation énergétique des bâtiments

Depuis fin 2028, le siège social de la compagnie se situe à l'aéroport de Tahiti Faa'a, dans un bâtiment moderne, inspiré des normes HQE, équipé de panneaux solaires, de systèmes de climatisation centralisée et de récupération des eaux de pluie et de brise-soleil.
Avec une surface de 4 000 m², il accueille plus de 250 employés et représente 71% de la consommation globale annuelle des 4 bâtiments que compte ATN à Tahiti.

En 2024, les 319 panneaux solaires installés sur le toit de l'immeuble « Tua Rata » ont produit 43 528 kWh, sur la période de janvier à octobre, permettant une réduction de la facture électrique, notamment pour les parties communes partagées avec les services de l'Office des Postes et Télécommunications.

Consommation énergétique des bâtiments et locaux tertiaires à Tahiti (en KW)	
2022 :	839 875
2023 :	869 652
2024 :	746 946 (-14,10% par rapport à 2023)

Mobilité durable

Depuis 2022, Air Tahiti Nui a adopté une flotte 100% hybride/électrique et sensibilise ses employés à l'écomobilité. Cette année, la mise en place du projet de navettes partagées avec plusieurs entreprises de la plateforme aéroportuaire de Tahiti Faa'a[1] n'ayant pu aboutir, ATN a testé la mise à disposition d'une flotte de VAE, en partenariat avec Tahiti Cycles. L'initiative n'a pas été jugée concluante en raison d'une utilisation trop faible par rapport aux coûts d'achat et d'entretien des vélos. Prochaine étape en 2025 : la promotion du covoiturage !

(1) Le projet de navettes partagées a été le plus plébiscité par sondage en 2023 (à 48%, contre 25% pour une plateforme de covoiturage et 23% pour une flotte de vélos à assistance électrique).

Gestion des déchets et initiatives d'économie circulaire

En plus de la mise en place du tri sélectif dans ses bureaux, Air Tahiti Nui a lancé des initiatives novatrices d'économie circulaire pour réduire le gaspillage : reconditionnement des écouteurs de Poerava Business, *up-cycling* des anciens uniformes, don de couvertures et de matériels informatiques obsolètes à des associations locales en sont quelques exemples.

Sensibilisation et fédération des salariés autour des enjeux RSE

Outre sa participation chaque année aux semaines européennes de développement durable et de réduction des déchets (SEDD et SERD), qui offrent des occasions précieuses d'aborder ces enjeux avec son personnel, Air Tahiti Nui a lancé en 2024 une fresque de l'économie circulaire et un atelier d'initiation au compostage.

Mobiliser les passagers autour de la démarche compagnie

© Danee Hazama

Dans le prolongement de ses efforts pour minimiser son impact lié aux déchets, ATN adapte progressivement son service en vol, avec une attention particulière portée à la réduction du gaspillage et à la limitation de plastiques à usage unique. Ainsi, l'utilisation de matériaux recyclables se généralise autant que possible : introduction de gobelets réutilisables, de couverts en paille de blé, d'accessoires en bambou et recours à des emballages en papier kraft. Bien que progressives et discrètes, ces initiatives visent à offrir une expérience toujours plus agréable aux passagers, tout en répondant à leurs attentes en matière d'écoresponsabilité et en les encourageant à adopter des gestes simples pour réduire leur impact environnemental.

Contribuer à l'engagement climatique par la compensation carbone

Depuis 2021, Air Tahiti Nui propose à ses passagers d'évaluer et de compenser les émissions de leurs déplacements grâce à son partenariat avec CarbonClick.
Ce dispositif permet aux voyageurs soucieux de leur impact environnemental de soutenir des projets de reforestation, notamment en Nouvelle-Zélande, en cohérence avec les destinations desservies par la compagnie.

Suite au *Blue Climate Summit* qui s'est tenu à Tahiti en mai 2022, la compagnie a décidé d'aller plus loin en s'engageant à prendre en charge 50% des compensations volontaires de ses passagers.

Air Tahiti Nui demeure par ailleurs engagée à respecter les obligations de l'OACI en déclarant annuellement ses émissions de gaz à effet de serre. Bien qu'aucune compensation carbone ne doive encore être versée (lire encadré ci-après), ATN continue de suivre de près les évolutions réglementaires dans ce domaine.

Le dispositif CORSIA (acronyme de l'anglais *Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation*) est un régime mondial de compensation et de réduction des émissions de CO_2 destiné à encadrer le secteur aéronautique, adopté par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en 2018. Il complète le panier de mesures préconisées par l'OACI pour réduire les effets de l'aviation sur le climat (dont font également partie l'innovation technologique, l'amélioration opérationnelle et l'adoption de carburants d'aviation durables).

Fin 2024, aucune compensation carbone[1] n'a été exigée de Air Tahiti Nui au regard de ses émissions de l'exercice 2023, qui étaient inférieures aux émissions de CO_2 de l'année 2019.
Pour les émissions de l'exercice 2024, l'OACI a décidé d'abaisser le niveau de référence à 85% des émissions de CO_2 de 2019 afin que les compagnies soumises à CORSIA commencent à verser des compensations.

Une contribution indirecte à la préservation de la Polynésie

Forte de son ancrage territorial et de son engagement sociétal historique pour le pays, Air Tahiti Nui continue de soutenir de nombreuses initiatives visant à préserver l'environnement et la biodiversité de la Polynésie en s'impliquant aux côtés d'associations locales engagées dans ces efforts.
Sur l'année, la compagnie a notamment apporté son soutien à : la Société d'ornithologie de Polynésie « Manu-SOP » (sauvegarde des oiseaux menacés), Coral Gardeners (sauvegarde des récifs coraliens), Te Mana O Te Moana (sauvegarde du monde marin polynésien, en particulier les tortues), Mata Tohora (protection des baleines et autres mammifères marins), Oceania (étude et protection des cétacés à Moorea), La Brigade Verte (sensibilisation à l'éco-citoyenneté en milieu scolaire).
ATN a également soutenu les initiatives de Plastic Odyssey et de la Human Underwater Society en facilitant la participation d'experts et d'acteurs locaux à des événements scientifiques internationaux et en contribuant à faire partager l'expertise polynésienne à l'échelle mondiale.

23,9 millions de Fcfp (contre 13,6 millions de Fcfp en 2023) ont été attribués en 2024 au soutien d'associations locales et à leurs initiatives à vocation environnementale.

(1) Le régime CORSIA est strictement règlementé par des organismes de surveillance et autorités compétentes. Il se différencie de la « compensation carbone volontaire », proposé aux passagers et clients souhaitant contribuer individuellement et volontairement à la lutte contre le réchauffement climatique en soutenant des projets environnementaux certifiés de séquestration et/ou réduction de gaz à effet de serre.

Conformité et gestion des risques

La démarche d'amélioration continue de l'organisation couvre l'ensemble des risques opérationnels et de conformité aux règles de la compagnie. Depuis septembre 2017, un comité conformité et risques regroupe en interne les trois piliers de la gestion des risques de Air Tahiti Nui que sont la direction du système de gestion, le contrôle interne et la sécurité des systèmes d'information ; ils possèdent notamment en commun la maîtrise des risques (DSG : sécurité des vols ; COI : efficacité des processus de gestion des risques ; SSI : sécurité des systèmes d'information) et les conséquences possibles en cas de non-maîtrise de ces risques (accidents opérationnels, pertes financières, impact sur l'image et la réputation, impact juridique…).

La Direction du système de gestion (DSG)

Le système de gestion est une organisation structurée du management de la sécurité regroupant les domaines des opérations vol, sol et maintenance.

Rendant compte au cadre responsable, la DSG supervise toutes les actions du système de gestion. Elle regroupe quatre pôles :

- la sûreté, qui vise à établir les programmes de sûreté de la compagnie dans tous les pays desservis, suivant les règlements et consignes applicables, et à former l'ensemble du personnel à la sûreté ;
- l'*Emergency Response Plan* (ERP), qui a pour mission d'établir un plan d'urgence en cas de catastrophe aérienne, permettant d'assurer une intervention centralisée, contrôlée et coordonnée face aux urgences ;
- la sécurité, qui a pour finalité d'identifier et analyser les risques liés à tous les domaines de l'exploitation et de mettre en place les mesures correctives et préventives adaptées ;
- la surveillance de la conformité, qui garantit la conformité aux exigences règlementaires applicables et à toute autre exigence supplémentaire.

Les autorités de tutelle (Direction générale de l'aviation civile [DGAC], Service d'État de l'aviation civile en Polynésie française [SEAC], Organisme pour la sécurité de l'aviation civile [OSAC]) s'assurent au travers d'audits que Air Tahiti Nui est conforme à la réglementation EASA (Agence européenne de la sécurité aérienne).

En tant que garante de la sécurité et de la sûreté de l'organisation, la direction du système de gestion coordonne les audits sécurité auxquels doit se conformer Air Tahiti Nui, dont ceux relatifs au maintien des différents agréments et au renouvellement de l'agrément IOSA de la compagnie (cf. Activité aérienne, p.10), effectif pour 2 ans depuis fin octobre 2023.

La performance du système de gestion ATN est en particulier caractérisée par deux indicateurs issus de la surveillance de l'opérateur par les autorités sur les 12 et 24 derniers mois :

- le taux de conformité, qui correspond au nombre d'écarts relevés lors des actes de surveillance divisé par le nombre de jours-homme alloués à cette surveillance (les constatations sont pondérées en fonction de leur niveau) ;
- la capacité de remise en conformité, qui correspond au taux d'écarts clôturés en deçà d'un certain délai.

Les résultats des multiples audits et la notation qui en découle permettent d'effectuer un classement national des compagnies aériennes disposant d'une licence d'exploitation de transporteur aérien.

Sur 2024, Air Tahiti Nui se place en haut de ce classement Conformité et Sécurité, avec une notation maximale de A, un taux de conformité de 98% et une capacité de remise en conformité de 100%.

Le Contrôle interne (COI)

Le service du contrôle interne poursuit son engagement en faveur de l'amélioration continue du dispositif de pilotage et de l'optimisation des processus opérationnels, garants d'une organisation performante et sécurisée. Rattaché à la direction générale, il s'articule autour de quatre missions stratégiques :

- audits et contrôle interne : évaluation et renforcement des dispositifs de gestion des risques, avec des recommandations ciblées pour sécuriser et structurer les processus ;
- conformité au RGPD : veille et accompagnement sur la protection des données, en lien avec l'appui d'un DPO(1) externe déclaré auprès de la CNIL(2) et un réseau structuré de sept référents internes ;
- plan de continuité d'activité (PCA) : tests et actions correctives pour garantir la résilience opérationnelle ;
- gestion des incidents : identification et traitement des risques opérationnels impactant ces trois axes.

(1) *Data protection officer* - Délégué à la protection des données.
(2) Commission nationale de l'informatique et des libertés.

En matière de contrôle interne et d'audits, deux audits clés ont été menés principalement sur la sécurité des données et le respect des procédures liées. Des contrôles ciblés ont été réalisés en parallèle sur des processus internes clés afin d'assurer le respect des procédures et la maîtrise des risques.

En matière de conformité au RGPD, les actions ont été intensifiées sur l'année avec notamment six sessions de sensibilisation en présentiel (contre 2 en 2023), en complément de la formation *e-learning* obligatoire. Les sollicitations ont quant à elle augmenté de 55%, illustrant une meilleure appropriation des enjeux de conformité par les personnels de l'entreprise.

En matière de plan de continuité d'activité, la cellule a renforcé son suivi face aux défis opérationnels avec :

- 4 comités PCA, réunissant les 8 référents des différentes directions ;
- 5 exercices de crise, ayant généré 12 actions correctives ;
- 6 aléas gérés, ayant conduit à 17 actions correctives.

En complément, la gestion des incidents a gagné en importance au cours de l'année, avec un impact direct sur le contrôle interne, le RGPD et le PCA. La mobilisation renforcée des équipes a permis d'anticiper et d'atténuer les risques, garantissant ainsi la résilience et la continuité des activités.

La Sécurité des systèmes d'information (SSI)

La cybersécurité s'impose aujourd'hui comme un enjeu stratégique. Dans un environnement numérique toujours plus complexe, au sein duquel les menaces évoluent aussi vite que les technologies, Air Tahiti Nui réaffirme sa vision : protéger les données de ses passagers, partenaires et collaborateurs, tout en soutenant l'innovation et la performance opérationnelle.
La cybersécurité se voit ainsi pilotée en lien direct avec la direction de la compagnie, au plus près des contraintes et besoins métiers et de la stratégie globale de l'entreprise.

Un levier de confiance au cœur de la stratégie

Plusieurs avancées majeures ont marqué sur l'année la consolidation de la posture sécurité de l'entreprise :

- l'extension de l'authentification multifactorielle (MFA) à l'ensemble des collaborateurs disposant d'un accès aux systèmes informatiques, renforçant la protection contre les attaques par hameçonnage et usurpation d'identité ;
- des campagnes de *phishing* internes régulières afin de mesurer l'exposition humaine et d'ancrer une culture de vigilance à tous les niveaux de l'organisation ;
- une politique soutenue d'audits de sécurité et de tests d'intrusion, couplée à la généralisation du *security by design*(1) dans les projets IT.

Ces actions traduisent une stratégie claire : anticiper les menaces plutôt que les subir.

IA générative : encadrer pour innover en toute confiance

2024 a vu l'irruption de l'intelligence artificielle générative dans les environnements professionnels, avec l'arrivée d'outils comme ChatGPT ou Microsoft Copilot. Ces nouvelles technologies ouvrent des perspectives prometteuses, mais aussi des risques nouveaux.

Dès le début de l'année, Air Tahiti Nui a fait le choix d'un encadrement responsable, en publiant une politique IA et une charte d'usage de l'IA générative, accompagnée de sessions de sensibilisation.

La compagnie s'est également dotée d'outils technologiques visant à accompagner cette utilisation afin de garantir un usage conforme et maîtrisé.

24/7 : une capacité de réponse solide et réactive

L'adoption précoce d'un EDR (*Endpoint Detection & Response*) dès 2022 s'est révélée être un atout stratégique. Associée à une équipe opérationnelle disponible 24h/24 et 7j/7, elle garantit à Air Tahiti Nui :

- une détection rapide des comportements suspects,
- une réaction immédiate aux incidents,
- et une sérénité renforcée dans la gestion des données critiques.

Cette capacité opérationnelle permet d'assurer, au quotidien, la continuité des opérations et le respect des réglementations, notamment en matière de protection des données personnelles.

Un haut niveau de sécurité pour un secteur sous haute vigilance

Air Tahiti Nui a également poursuivi son engagement dans la mise en conformité avec les référentiels réglementaires spécifiques au secteur aérien, et en particulier :

- PART-IS, programme de l'EASA visant à garantir un haut niveau de sécurité des systèmes d'information pour l'aviation civile ;
- Cadre 3CF, élaboré par la DGAC pour structurer la cybersécurité dans la filière aéronautique.

Les travaux engagés en 2024 se poursuivront en 2025 pour atteindre une conformité cohérente, progressive et pleinement adaptée à l'environnement opérationnel de la compagnie.

Dans cette dynamique, la compagnie poursuit ses efforts pour garantir un haut niveau de sécurité, en phase avec les enjeux de son secteur et les attentes de ses parties prenantes ; la cybersécurité en est désormais un levier concret de maîtrise des risques, au service de la performance et de la confiance de ces dernières.

(1) L'expression *security by design/secure by design* (ou « sécurité par la conception ») désigne un produit tel qu'un logiciel pour lequel la sécurité et la notion de risque ont été intégré à la conception.

Digitalisation

Outre les efforts de modernisation consentis dans les projets de développement déployés au cours de l'année, 2024 a vu s'opérer un changement majeur dans le système d'information de la compagnie. La dynamique de dématérialisation s'est par ailleurs intensifiée à tous les niveaux de l'organisation, gagnant ainsi doublement en efficacité opérationnelle et énergétique.

Nouveau logiciel de gestion des plannings vols et équipages

Au mois de juin, Air Tahiti Nui a changé une pierre angulaire de son exploitation aérienne : le logiciel de gestion des plannings des avions et des équipages. La nouvelle solution logicielle ALEXIS du fournisseur Maureva, qui allie modernité et simplicité, améliore l'efficacité des équipes en charge des opérations grâce à des informations centralisées et facilement accessibles et à l'automatisation de tâches autrefois manuelles. Des centaines d'heures cumulées sont ainsi gagnées chaque mois.
Ce projet a été réalisé avec succès dans un délai court grâce à la synergie des différentes directions de l'entreprise pour définir les règles, paramétrer l'outil, effectuer des tests, développer les interfaces avec les systèmes d'information et garantir une bonne adoption par les utilisateurs.
Après une phase cruciale de « Parallel Run » qui a consisté à saisir en double les données dans AIMS et ALEXIS (vols, plannings PN, informations personnelles) afin de s'assurer du bon fonctionnement de la nouvelle interface, la bascule complète a pu s'opérer et l'ancienne application AIMS être décommissionnée après 19 ans de bons et loyaux services.

Le déploiement de nouveaux modules permettant d'automatiser et de fiabiliser la construction des plannings se poursuivra sur 2025.

Chiffres clés du projet

Durée : 8 mois
Jours/homme : plus de 400

Centralisation des réclamations client

Dans le cadre de la stratégie de la compagnie d'amélioration continue de la relation clientèle, la gestion des réclamations clients a été migrée au mois de septembre de l'outil Exelcia vers Salesforce, la plateforme de gestion CRM (*Customer Relationship Management*), déjà implémentée chez Air Tahiti Nui pour les équipes marketing et commercial depuis 2019.

Grâce à cette transition, la capacité des équipes dédiées à suivre et résoudre efficacement les réclamations en centralisant l'information (données et traitements) au sein d'un seul et même outil s'est vue améliorée.

En perfectionnant la traçabilité des réclamations et en facilitant la collaboration entre les services, les délais de clôture des dossiers se trouvent également réduits, pour une plus grande satisfaction de nos passagers (cf. p27).

Nouveau produit *Cash & Miles*

Depuis mi-novembre, une nouvelle méthode de paiement par *miles* est disponible pour les clients Air Tahiti Nui fidélisés : la nouvelle option *Cash & Miles* offre depuis cette date la possibilité à tous les membres du Club Tiare de répartir leurs dépenses entre un moyen de paiement classique et un paiement en *miles*, en ligne ou en agence. Ce nouveau produit permet de profiter d'une plus grande flexibilité dans l'utilisation de ses *miles*.
Air Tahiti Nui se démarque par ailleurs en permettant à ses membres de gagner des *miles* sur la totalité du billet, y compris la partie payée en *miles* grâce à cette nouvelle option.

Pour accompagner le lancement de de ce nouveau produit, une offre spéciale d'inscription au Club Tiare a été proposée pendant un mois. Elle offrait aux nouveaux membres 5 000 *miles* de bonus de bienvenue, qu'ils pouvaient dépenser immédiatement sur un billet payé par *Cash & Miles*.

3 Résultats financiers

Bilan

Actif

En XPF	Brut	Amort. & prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	20 222 195	20 222 195		
Concession, brevets et droits similaires	698 537 722	503 063 405	195 474 317	206 579 204
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 886 777		2 886 777	12 350 267
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**721 646 694**	**523 285 600**	**198 361 094**	**218 929 471**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 658 218 053	361 831 510	1 296 386 543	1 352 070 081
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 436 681 036	1 188 770 412	3 247 910 624	3 130 361 749
Autres immobilisations corporelles	897 992 453	707 603 668	190 388 785	241 503 774
Immobilisations en cours	3 370 642		3 370 642	588 357
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**6 996 262 184**	**2 258 205 590**	**4 738 056 594**	**4 724 523 961**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	953 862 800	914 877 562	38 985 238	24 401 000
Prêts	200 000		200 000	
Autres immobilisations financières	1 771 377 386		1 771 377 386	1 661 389 193
TOTAL immobilisations financières :	**2 725 440 186**	**914 877 562**	**1 810 562 624**	**1 685 790 193**
ACTIF IMMOBILISÉ	**10 443 349 064**	**3 696 368 752**	**6 746 980 312**	**6 629 243 625**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 028 745 655	21 466 882	1 007 278 773	976 998 738
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours de production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**1 028 745 655**	**21 466 882**	**1 007 278 773**	**976 998 738**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	274 715 563		274 715 563	32 823 521
Créances clients et comptes rattachés	1 412 795 086	2 881 412	1 409 913 674	1 359 446 101
Autres créances	6 571 727 345		6 571 727 345	26 420 800 873
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**8 259 237 994**	**2 881 412**	**8 256 356 582**	**27 813 070 495**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	14 259 993 562		14 259 993 562	16 977 196 584
Charges constatées d'avance	8 870 249 259		8 870 249 259	7 823 818 737
TOTAL disponibilités et divers :	**23 130 242 821**		**23 130 242 821**	**24 801 015 321**
ACTIF CIRCULANT	**32 418 226 470**	**24 348 294**	**32 393 878 176**	**53 591 084 554**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	263 425 141		263 425 141	207 162 691
TOTAL GÉNÉRAL	**43 125 000 675**	**3 720 717 046**	**39 404 283 629**	**60 427 490 870**

Passif

En XPF	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 622 956 875	1 622 956 875	1 622 956 875
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.	1 700 973 600	1 700 973 600
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	162 295 688	162 295 688
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(215 448 285)	2 977 861 117
Résultat de l'exercice	437 820 808	(3 193 309 402)
TOTAL situation nette :	**3 708 598 686**	**3 270 777 878**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**3 708 598 686**	**3 270 777 878**
Provisions pour risques	1 983 120 483	2 310 491 194
Provisions pour charges	8 638 521 413	6 596 797 426
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**10 621 641 896**	**8 907 288 620**
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 832 916 204	28 182 953 537
Emprunts et dettes financières divers	63 809 220	61 734 865
TOTAL dettes financières :	**4 896 725 424**	**28 244 688 402**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	58 330 774	109 946 099
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 006 770 968	4 645 762 895
Dettes fiscales et sociales	2 403 842 353	2 211 057 269
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 968 204	1 712 178
Autres dettes	1 517 662 265	1 474 479 548
TOTAL dettes diverses :	**9 930 243 790**	**8 333 011 890**
Produits constatés d'avance	9 768 471 323	10 367 838 898
DETTES	**24 653 771 311**	**47 055 485 289**
Écarts de conversion passif	420 271 736	1 193 939 083
TOTAL GÉNÉRAL	**39 404 283 629**	**60 427 490 870**

Compte de résultat

En XPF	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	34 260 586 146	33 135 384 256
Chiffre d'affaires net	**34 260 586 146**	**33 135 384 256**
Production stockée		
Production immobilisée	13 715 816	1 004 056
Subventions d'exploitation	3 196 037 024	62 332 982
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	1 348 540 092	601 058 692
Autres produits	382 669 204	132 207 679
PRODUITS D'EXPLOITATION	**39 201 548 282**	**33 931 987 665**
CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises [et droits de douane]		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	10 078 276 189	10 769 693 299
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]	14 152 336	(207 149 594)
Autres achats et charges externes	17 508 573 029	15 267 530 351
TOTAL charges externes :	**27 601 001 554**	**25 830 074 056**
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	41 394 878	46 752 427
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	5 821 013 271	5 249 030 424
Charges sociales	2 504 445 845	2 707 539 804
TOTAL charges de personnel :	**8 325 459 116**	**7 956 570 228**
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	413 381 364	368 524 013
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	19 367 667	230 282
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 495 403 594	2 048 033 289
TOTAL dotations d'exploitation :	**2 928 152 625**	**2 416 787 584**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 180 665 442	932 155 969
CHARGES D'EXPLOITATION	**40 076 673 615**	**37 182 340 264**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(875 125 333)**	**(3 250 352 599)**

En XPF	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(875 125 333)**	**(3 250 352 599)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		3 608 760
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	490 969 680	326 749 409
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 357 574 221	442 674 890
Différences positives de change	1 368 877 482	753 789 734
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 052 144 266	918 893 758
	2 900 688 167	**1 691 926 817**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 398 578 261	307 162 692
Intérêts et charges assimilées	315 251 759	514 228 185
Différences négatives de change	1 153 487 961	1 375 874 040
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 867 317 981	**2 197 264 917**
RÉSULTAT FINANCIER	**33 370 186**	**(505 338 100)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**(841 755 147)**	**(3 755 690 699)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 266 840 789	803 293 115
Produits exceptionnels sur opérations en capital	50 076 483	
Reprises sur provisions et transferts de charges	205 300 000	700 000
	1 522 217 272	**803 993 115**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36 841 604	180 759 305
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	151 799 713	1 752 513
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		55 300 000
	188 641 317	**237 811 818**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**1 333 575 955**	**566 181 297**
Intéressement		
Impôts sur les bénéfices	54 000 000	3 800 000
TOTAL DES PRODUITS	**43 624 453 721**	**36 427 907 597**
TOTAL DES CHARGES	**43 186 632 913**	**39 621 216 999**
BÉNÉFICE OU PERTE	**437 820 808**	**(3 193 309 402)**

Tableau des flux de trésorerie

En XPF	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET	**437 820 808**	**(3 193 309 402)**
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions	1 978 603 011	1 829 297 732
Plus-values de cessions, nettes d'impôts :	1 723 364	122 347
Quotes-parts de subvention d'investissements virées au résultat		
Écart de change non réalisé		
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	**2 418 147 183**	**(1 363 889 323)**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Variation des stocks	(49 647 702)	(56 166 529)
Variation des créances d'exploitation	(5 961 229 515)	(5 685 322 141)
Variation des dettes d'exploitation	765 961 790	4 013 657 925
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	**(2 826 768 244)**	**(3 091 720 068)**
Acquisitions d'immobilisations	(354 384 229)	(749 673 738)
Cessions d'immobilisations	65 046 442	461 290 550
Variation des autres postes (dettes et créances) relatifs aux immobilisations	3 376 284 231	1 718 262 164
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'INVESTISSEMENT	**3 086 946 444**	**1 429 878 976**
Augmentation / réduction de capital en numéraire		
Dividendes versés		
Emissions d'emprunts		208 000 000
Remboursements d'emprunts	(2 992 904 906)	(3 430 923 004)
Dépôts et cautionnements	2 040 000	1 360 000
Subventions d'investissement reçues		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**(2 990 864 906)**	**(3 221 563 004)**
VARIATION DE TRÉSORERIE	**(2 730 686 706)**	**(4 883 404 096)**
Trésorerie d'ouverture	16 976 750 536	21 860 154 632
Trésorerie de clôture	14 246 063 830	16 976 750 536
Variation de trésorerie	(2 730 686 706)	(4 883 404 096)

Annexe des comptes annuels

I – Description de l'activité

La S.A.E.M.L. AIR TAHITI NUI, est une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale, constituée le 31 octobre 1996, dont le siège social se situe immeuble Tua Rata, Faa'a en Polynésie française.

Son activité principale se compose du transport aérien de passagers sur vols réguliers et charters, le transport aérien de marchandises (fret) ainsi que toute prestation directement ou indirectement liée avec son activité de transport aérien.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se clôturer le 31 décembre. Les comptes présentés sont libellés en XPF.

II - Développement durable et climat

Le changement climatique est une préoccupation majeure pour l'industrie du transport aérien et plus particulièrement Air Tahiti Nui.

Face à cette urgence, aux évolutions réglementaires en matière d'environnement qui concernent de plus en plus de sociétés, Air Tahiti Nui a engagé dès 2015 une démarche volontaire en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

Notamment, la compagnie a identifié ses principaux engagements et actions au travers d'une stratégie consistant à :
- réduire son empreinte carbone en renouvelant entièrement sa flotte d'appareils dès la fin 2018 pour se tourner vers des avions plus modernes et performants ayant un impact environnemental moindre,
- s'engager pleinement aux côtés de l'IATA (International Air Transport Association) dans le projet CORSIA (Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation) afin de réduire les effets du transport aérien sur le climat,
- apporter son soutien, en tant que partenaire local historique de la Polynésie française, aux initiatives et associations polynésiennes pleinement engagées dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Au 31 décembre 2024, Air Tahiti Nui estime que les risques liés à l'impact du changement climatique à court et moyen terme ne sont pas considérés comme pouvant affecter de manière significative la continuité opérationnelle de la compagnie ou la valeur comptable de ses actifs.

III – Evènements significatifs

III – 1. Soutien de l'actionnaire majoritaire et continuité d'exploitation

Le 20 décembre 2024, le gouvernement de la Polynésie française, en tant qu'actionnaire majoritaire de la compagnie, a approuvé l'attribution d'une subvention d'équilibre pour un montant total de 3 193M XPF. Les fonds relatifs à cette subvention ont été intégralement encaissés le 30 décembre 2024 et constatés en produits d'exploitation sur l'exercice 2024.

Après prise en compte de ce soutien apporté à la compagnie par son actionnaire de référence, du contexte économique actuel, notamment la concurrence accrue sur la route Tahiti – Amérique du Nord, des résultats 2024 et projections financières 2025, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 selon le principe de continuité d'exploitation.

III - 2. Changement de gouvernance

Dans sa séance en date du 29 avril 2024, le conseil d'administration de la compagnie a nommé à compter du 1er juillet 2024, Monsieur Philippe Marie, président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur et directeur général de la société.

III - 3. Evénements de maintenance

Une usure prématurée des aubes de turbine premier étage haute pression est apparue sur la flotte mondiale de B787 équipés de moteurs GE. Afin de corriger ce défaut, le motoriste propose une version améliorée de ces aubes, à installer en atelier. Des « Service Bulletins » ont été émis par le motoriste GE afin que les aubes du 2e étage (« HPTS2 ») et la chambre de combustion (« combustor ») soient également remplacés. Les discussions initiées depuis février 2023 entre Air Tahiti Nui et son réparateur KLM E&M sur les modalités de prise en charge des coûts induits se sont finalisées en fin d'année avec la signature d'un nouveau contrat de maintenance.

7 déposes moteurs ont été réalisées depuis 2023 (dont 4 au cours de de l'exercice 2024) pour un montant total de 29,8M USD (3,3Mds XPF). Ces montants facturés au titre des chantiers de maintenance et des équipements remplacés par KLM E&M ont été payés par la compagnie et comptabilisés en charges à payer, le temps que KLM E&M fournisse les factures définitives à la compagnie. Le dernier moteur sera déposé courant deuxième trimestre 2025 et le moteur de rechange au plus tôt en 2026.

III - 4. Dommage technique

Le 5 août 2024, un dommage a été identifié sur le capot reverse d'un moteur loué auprès de Celestial Aviation Trading Ltd, installé depuis mars 2024 pour permettre la réalisation d'une campagne de modifications en atelier sur les moteurs des avions de la compagnie. La réparation s'est effectuée en atelier chez le constructeur Collins à Singapore.

Au 31 décembre 2024, des coûts de transport, location et réparation ont été comptabilisés pour un montant total de 641M XPF. En contrepartie, il a été enregistré à la clôture un produit d'assurance à recevoir de 548M XPF.

III - 5. Investissements en défiscalisation - sortie de période minimale de location

Les deux Boeing F-OVAA et F-OTOA achetés et respectivement livrés à la compagnie en juin 2019 et août 2019 ont été financés par fonds propres, emprunts bancaires et aide fiscale à l'investissement.

À l'issue de la période minimale de location réglementaire de 5 ans soit juin et août 2024, les sociétés de portage SNC Diderot Financement 30 et SNC OTOA ont respectivement cédé les avions F-OVAA et F-OTOA aux sociétés OVAA Leasing Ltd et OTOA Leasing Ltd. Ces sociétés désormais propriétaires des avions les ont remis immédiatement en location au profit de la compagnie dans le cadre d'un nouveau contrat de crédit-bail courant jusqu'au terme des prêts bancaires, à savoir 12 ans (2031), les redevances de crédit-bail étant calquées sur les échéances de remboursement de prêts.

Au cours de l'exercice, les crédits vendeurs ont par conséquent été compensés comptablement avec les emprunts et dettes financières, sans sortie de trésorerie pour la compagnie.

III - 6. Recapitalisation de la société Tahiti Nui Helicopters

Le 12 décembre 2024, l'assemblée des associés de la compagnie TNH s'est réunie afin de procéder à la recapitalisation des capitaux propres de la compagnie. Cette opération s'est matérialisée par :
- une augmentation de capital par incorporation de l'avance en compte courant consentie par Air Tahiti Nui pour un montant de 506 587 800 XPF, correspondant à 41 186 actions nouvelles,
- une réduction de capital motivée par l'apurement des pertes. Cette réduction s'est faite par réduction de la valeur nominale des actions de TNH au montant de 193 XPF.

Au terme de ces deux opérations, le capital social de TNH s'élève désormais à 21 261 845 XPF, divisé en 110 165 actions d'une valeur nominale de 193 XPF, dont 8 329 actions à bulletins de souscription d'actions, et réparties ainsi :
- Air Tahiti Nui : 75 566 actions,
- La Polynésie française : 16 270 actions,
- HBG France : 10 000 actions,
- La SOFIDEP : 8 329 actions à bons de souscription d'actions.

IV – Règles et méthodes comptables

IV – 1. Principes comptables

Les comptes présentés pour la S.A.E.M.L. AIR TAHITI NUI ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable 1999, rendu applicable en Polynésie française par la délibération n°2011-13 APF du 5 mai 2011.

Le bilan présenté couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, soit 12 mois. L'exercice précédent couvrait également une période de 12 mois.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été arrêtés en application des principes généraux suivants :
- continuité de l'exploitation,
- séparation des exercices,
- prudence,
- permanence des méthodes.

IV – 2. Conversion des opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en XPF à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties au cours de clôture de la devise au 31 décembre. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités, et inscrites au bilan « en écart de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

Conformément aux dispositions comptables et fiscales en vigueur, les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

IV – 3. Immobilisations

IV – 3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes :

Les principales variations des immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En milliers XPF	Valeur brute ouverture	Acquisitions	Cessions	Reclass. poste à poste	Valeur brute clôture
Frais recherche et développement	20 222	0	0	0	20 222
Logiciels	374 517	29 701	-29 737	6 668	381 148
Banque d'images	157 039	8 075	0	2 911	168 026
Plateforme Web	142 149	4 381	0	2 322	148 851
Autres	512	0	0	0	512
Immobilisations incorporelles en cours	12 350	2 887	-449	-11 901	2 887
Total immobilisations incorporelles brutes	**706 790**	**45 043**	**-30 187**	**0**	**721 647**

La méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles a été faite selon le coût historique.

Les acquisitions de l'année d'une valeur de 45M XPF correspondent principalement à des logiciels (logiciel ALEXIS pour l'optimisation de la planification du personnel navigant de la compagnie).

Amortissements :

Les immobilisations incorporelles sont amorties à hauteur de 523,2M XPF, les logiciels à hauteur de 263,6M XPF.

En milliers XPF	Dotations ouverture	Augmentations	Diminutions	Dotations clôture
Frais recherche et développement	20 222	0	0	20 222
Logiciels	254 978	38 360	-29 737	263 602
Banque d'images	113 060	14 855	0	127 915
Plateforme Web	99 600	11 947	0	111 547
Total amortissements immobilisations incorporelles	**487 861**	**65 162**	**-29 737**	**523 286**

IV – 3.2. Immobilisations corporelles

Les principales variations des immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

En milliers XPF	Valeur brute ouverture	Acquisitions	Cessions	Reclass. poste à poste	Valeur brute clôture
Constructions	1 134 209	0	0	0	1 134 209
Aménagements	524 009	0	0	0	524 009
Matériel et outillage	4 106 982	331 300	-1 883	282	4 436 681
Installations générales	477 368	7 536	-1 322	141	483 724
Matériel de transport	16 970	0	0	0	16 970
Matériel de bureau & informatique & mobilier	376 747	20 895	-509	165	397 298
Immobilisation en cours	588	3 371	0	-588	3 371
Total immobilisations corporelles brutes	**6 636 874**	**363 102**	**-3 714**	**0**	**6 996 262**

Valeurs brutes :
Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 363,1M XPF et concernent principalement l'achat de rotables et outillages.

Les sorties de l'exercice s'élèvent à 3,7M XPF et concernent essentiellement des mises au rebut d'outillages et installations générales (systèmes de climatisation).

Amortissements :
Les immobilisations corporelles sont amorties à hauteur de 2 258,2M XPF.

En milliers XPF	Dotations ouverture	Augmentations	Diminutions	Dotations clôture
Constructions	119 609	22 693	0	142 302
Aménagements	186 539	32 991	0	219 530
Matériel et outillage	976 620	212 763	-613	1 188 770
Installations générales	341 425	29 929	-1 322	370 032
Matériel de transport	10 003	2 662	0	12 666
Matériel de bureau & informatique & mobilier	278 153	47 182	-429	324 906
Total amortissements immobilisations corporelles	**1 912 350**	**348 219**	**-2 364**	**2 258 206**

Les taux d'amortissement retenus par la compagnie sont les suivants :
- matériel industriel : 20 à 50% (2 à 5 ans),
- constructions et agencement : 2% à 5% (20 à 50 ans),
- agencement et aménagement : 10 à 33,33% (3 à 10 ans),
- matériel de transport : 20 à 100% (1 à 5 ans),
- matériel de bureau : 10 à 50% (2 à 10 ans),
- matériel informatique : 20 à 50% (2 à 5 ans).

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

Les pièces de rechange permettant d'assurer l'utilisation de la flotte font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de vie restante. La durée de vie est plafonnée à un maximum de 24 ans.

IV – 3.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes :
Les immobilisations financières se décomposent comme suit à la clôture de l'exercice :

En milliers XPF	Valeur brute ouverture	Acquisitions	Cessions	Valeur brute clôture
Créances rattachées à des participations	656 599	0	656 599	0
Titres de participations	447 275	506 588	0	953 863
Prêts au personnel	663	480	943	200
Dépôts et cautionnements	1 661 389	174 091	64 103	1 771 377
Total immobilisations financières	**2 765 926**	**681 159**	**721 645**	**2 725 440**

Il s'agit principalement des dépôts et cautionnements en devises (USD, EUR, JPY, XPF, NZD, CAD). Ces immobilisations sont réévaluées au cours de clôture du 31 décembre 2024 et figurent à l'actif du bilan pour un montant brut global de 1 771,3M XPF.

Dépréciations :

En milliers XPF	Dotations ouverture	Augmentations	Diminutions	Dotations clôture
Créances rattachées à des participations	656 599	0	656 599	0
Titres de participations	422 874	914 878	422 874	914 878
Prêts au personnel	663	0	663	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
Total immobilisations financières	**1 080 136**	**914 878**	**1 080 136**	**914 878**

Les titres et participations (TNH) sont dépréciés à hauteur de 915M XPF, portant la valeur nette des titres à 39M XPF au 31 décembre 2024 (15M XPF pour TNH).

Filiales et participations :
Les titres de participations se décomposent comme suit (pourcentage de détention supérieur à 10%) :

En milliers XPF	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat du dernier exercice clos
				Brut	Net			
Tahiti Nui Helicopters	21	57	68,60%	929	15	0	895	5

À la suite de la recapitalisation de Tahiti Nui Helicopters par incorporation de la créance détenue par ATN, la provision pour dépréciation des titres de participation a été mise à jour afin que la valeur nette des titres soit égale à la quote-part du capital détenu par ATN.

IV – 4. Stocks

À la clôture de l'exercice, le stock, valorisé à l'actif du bilan pour une valeur brute de 1 029M XPF, se décompose principalement comme suit :

En millions XPF	2024	2023
Consommables BOEING	610	589
Catering et commissariat	306	343
Uniformes	22	20
Stocks en cours d'acheminement	91	27
Total stocks	**1 029**	**979**

La provision à la clôture de l'exercice s'élève à 21,4M XPF, correspondant à la dépréciation du stock commissariat (5,1M XPF) et uniformes (16,3M XPF).

IV – 5. Créances clients

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale et s'élèvent à 1 412,7M XPF au 31 décembre 2024.

Des créances présentant un risque de non-recouvrement à la clôture de l'exercice sont provisionnées à 100% de leur valeur brute au bilan, soit 2,8M XPF au 31 décembre 2024. Ces créances douteuses s'élevaient à 6,1M XPF au 31 décembre 2023.

Une reprise de provision pour créances douteuses a été comptabilisées sur l'exercice à hauteur de 3,3M XPF.

IV – 6. Autres créances

Les autres créances nettes de provisions sont passées de 26 421M XPF au 31 décembre 2023 à 6 571M XPF au 31 décembre 2024 et se détaillent principalement ainsi :

En millions XPF	2024	2023
Crédits vendeurs octroyés aux SNC Diderot Financement 30 et SNC OTOA	0	24 716
Crédits vendeurs OVAA et OTOA Leasing Ltd	2 188	0
Créances fiscales (Territoire et autres pays)	70	76
Comptes liés aux BENUs	179	191
Produits à recevoir	526	123
Autres	3 607	1 314
Total autres créances	**6 571**	**26 421**

Suite à la sortie de la période minimale de location réglementaire de 5 ans, les crédits vendeurs octroyés aux SNC Diderot Financement 30 et SNC OTOA ont été compensés comptablement courant 2024 avec les emprunts et dettes financières, sans sortie de trésorerie pour la compagnie. Au 31 décembre 2024, le solde des crédits vendeurs au profit des société OVAA et OTOA Leasing Ltd s'élève à 2 188 MXPF. Ces crédits vendeurs seront étalés comptablement jusqu'au terme des prêts bancaires (2031).

Les factures initiales liées aux opérations de maintenance QT payées par la compagnie ont été comptabilisées en compte d'attente (pour un total de 3,3 milliards XPF) dans l'attente de la réception des factures définitives par KLM E&M.

IV – 7. Disponibilités

Au 31 décembre 2024, le montant des disponibilités est de 14 259,9M XPF. Les soldes en devises sont évalués selon les cours de clôture au 31 décembre 2024.

IV – 8. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance s'élèvent à la clôture de l'exercice à 8 870M XPF contre 7 824M XPF au 31 décembre 2023, se répartissant principalement comme suit :

En millions XPF	2024	2023
Loyers avions	3 326	3 743
Charges de maintenance	4 492	3 503
Primes assurances sur emprunts avions	350	404
Autres	702	174
Total charges constatées d'avance	**8 870**	**7 824**

IV – 9. Capitaux propres

Composition du capital social
À la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 12 983 655 actions d'une valeur nominale de 125 XPF.

Variation des capitaux propres
Les capitaux propres à la clôture de l'exercice ressortent à 3 709M XPF. Le tableau ci-après détaille les variations au cours de l'exercice 2024 :

En millions XPF	Capitaux propres 31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Quote -part subventions	Amortisse-ments dérogatoires	Résultat 2024	Capitaux propres 31/12/2024
Capital social	1 623	0	0	0	0	1 623
Prime d'émission	1 701	0	0	0	0	1 701
Réserve légale	162	0	0	0	0	162
Report à nouveau	2 978	-3 193	0	0	0	-215
Résultat	-3 193	3 193	0	0	438	438
Total capitaux propres	**3 271**	**0**	**0**	**0**	**438**	**3 709**

IV – 9.1 Affectation du résultat

Le montant de la réserve légale s'élève à 162,3M XPF et représente 10% du capital social.

L'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2023 a affecté le résultat en report à nouveau pour un montant de -3 193M XPF.

IV – 10. Provisions pour risques et charges

Le total des provisions pour risques et charges apparaît au passif du bilan pour un montant de 10 622M XPF qui se décompose comme suit :

En millions XPF	Ouverture	Dotations	Reprises		Clôture
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges	1 371	195	-29	0	1 537
Provisions pour risques - divers	490	67	-81	-293	182
Provision pour SN négative - TNH	242	0	0	-242	0
Provisions pour pertes de change	207	484	0	-427	263
Provisions pour engagement retraite	475	230	0	0	705
Provisions pour grandes visites	6 122	2 004	-192	0	7 934
Total provisions pour risques et charges	**8 907**	**2 979**	**-302**	**-962**	**10 622**

IV – 10.1. Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges s'élèvent à 1 537M XPF et reflètent le montant des dettes contestées pour les litiges relatifs aux contentieux.

Pour rappel, depuis décembre 2021, un litige social entre la compagnie et le personnel navigant est en cours et provisionné pour un montant total de 1 492M XPF au 31 décembre 2024. Les dossiers étant toujours en cours d'instruction, il a été procédé à une dotation nette complémentaire de 175M XPF au 31 décembre 2024.

Dans le cadre des enquêtes menées par le département américain des transports (« DOT ») sur les politiques de remboursement lors de la période COVID, une provision est comptabilisée depuis 2023 dans les comptes. Cette provision s'élève à 35M XPF au 31 décembre 2024. Elle est estimée sur une moyenne des pénalités constatées à ce jour et du nombre de dossiers passagers concernés.

IV – 10.2. Provisions pour risques divers

Les provisions pour risques divers s'élèvent à 182M XPF et reflètent le montant des dettes contestées pour les litiges relatifs au transport, aux fournisseurs et autres contentieux.

Le 18 août 2023, le projet de travaux de rénovation de l'hôtel Sofitel Bora Bora Marara Beach Resort a vu son agrément au titre du régime des investissements indirects retiré par le Conseil des ministres de la Polynésie française (Arrêté CM N°1392). Air Tahiti Nui avait bénéficié d'un crédit d'impôt de 200M XPF imputé sur l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2018. Conformément à l'article LP.919-31 du Code des Impôts, le crédit d'impôt ayant été remis en cause par l'administration fiscale, une provision de 55,3M XPF a été constatée au cours de l'exercice 2023, correspondant au gain fiscal et aux pénalités de retard. Cette provision a été reprise en 2024 suite à la réception de l'avis de redressement par l'administration fiscale locale.

La provision pour situation nette négative relative à la filiale TNH a été reprise en intégralité au 31 décembre 2024 du fait de la recapitalisation de la société et des perspectives financières relatives à l'exercice 2024 (voir supra note IV-3.3).

IV – 10.3. Provisions pour risque de change

L'évaluation des dettes et des créances en devises a été effectuée d'après les cours de clôture. Les écarts de conversion actifs ont été provisionnés pour un montant de 263M XPF.

IV – 10.4. Provisions pour indemnités de départ en retraite

Depuis 2013, la société applique la méthode recommandée par l'Ordre des Experts Comptables, définie dans le cadre de la norme IAS 19.

Il a été retenu comme salaire de référence, servant de base de calcul, le salaire annuel moyen des 12 derniers mois.

Le taux d'actualisation qui a été retenu à fin décembre 2024 est de 3,40%.

À partir de 2024, la société a provisionné pour un montant de 168M XPF les charges sociales patronales relatives aux indemnités de départ en retraite.

Le total de la provision pour indemnités de départ à la retraite des salariés de Papeete s'élève donc à 661M XPF à la clôture de l'exercice 2024.

IV – 10.5. Provisions pour grandes visites

Les provisions pour grandes visites (moteurs, APU ou Auxiliary Power Units, trains d'atterrissage et cellule) s'élèvent à 7 934M XPF. Elles sont évaluées en devises en raison des pratiques commerciales inhérentes aux opérations de la compagnie et sur la base des informations disponibles à la date de clôture (coût des visites à venir tenant compte de l'escalation, du calendrier des visites et du nombre d'heures de vol réalisées le cas échéant). Les montants sont convertis au taux de clôture afin de traduire la meilleure estimation de sortie de ressources en XPF, devise de référence pour l'établissement des comptes de la société. Les différences de change résultant de la conversion à la clôture sont comptabilisées au compte de résultat.

Les réserves de maintenance payées dans le cadre des contrats de location avec ALC sont comptabilisées à l'actif en charges constatées d'avance. Lors des grandes visites, les appels de réserve viendront en diminution de ces charges constatées d'avance. Une provision pour risque a été comptabilisée à la clôture correspondant au montant des réserves versées qui ne pourront être récupérées à l'issue du contrat.

IV – 11. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2024, le montant des dettes de la compagnie auprès des établissements de crédit s'élève à 4,8 milliards XPF.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit en devises sont évalués à leur coût historique. Un écart de conversion est comptabilisé à la clôture.

État des échéances des dettes auprès des établissements de crédit (en milliers XPF).

Libellé	Montant brut 31/12/24	À 1 an au plus	À plus d'un an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
PGE / BPI - 2020	417 661	208 831	208 831	0
Prêt Tourisme / BPI - 2020	212 145	26 518	106 073	79 554
PGE / Banque de Polynésie - 2020	937 506	585 540	351 966	0
Pièces C / Banque de Polynésie - 2023	140 939	69 308	71 630	0
Tua Rata / Banque de Tahiti - 2018	1 189 662	76 682	319 690	793 290
PGE / Banque de Tahiti - 2020	938 644	591 531	347 113	0
PGE / Banque Socredo - 2020	972 572	607 441	365 131	0
Total emprunts	**4 809 129**	**2 165 851**	**1 770 434**	**872 844**
Autres (intérêts, etc.)	**23 787**	**23 787**	**0**	**0**
Total général	**4 832 916**	**2 189 638**	**1 770 434**	**872 844**

IV – 12. Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers s'élèvent à 63,8M XPF et concernent principalement les jetons de présence des administrateurs et les dépôts d'agence de voyage.

IV – 13. Dettes d'exploitation

Les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale après prise en compte de toutes les charges à payer pouvant résulter tant des obligations contractuelles de la société que des législations fiscales et sociales en vigueur.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 6 009M XPF au 31 décembre 2024 contre 4 647M XPF au 31 décembre 2023 et se décomposent comme suit :

En millions XPF	2024	2023
Dettes fournisseurs	4 914	4 146
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2	2
Dettes fournisseurs - factures non parvenues	1 092	500
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	**6 009**	**4 647**

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 2 404M XPF au 31 décembre 2024 et se décomposent comme suit :

En millions XPF	2024	2023
Provisions pour congés payés	604	561
Cotisations sociales et autres	587	577
Provisions pour charges sociales sur congés payés	214	197
Total dettes sociales	**1 405**	**1 335**
Taxes collectées sur billets passagers	913	736
Autres dettes fiscales	86	139
Total dettes fiscales	**999**	**875**
Total dettes sociales et fiscales	**2 404**	**2 211**

IV – 14. Autres dettes

Le poste « Autres dettes » est passé de 1 474M XPF au 31 décembre 2023 à 1 518M XPF au 31 décembre 2024, répartis comme suit :

En millions XPF	2024	2023
Programme de fidélisation « Club Tiare »	902	809
Charges à payer	534	610
Autres	81	56
Total autres dettes	**1 518**	**1 474**

La compagnie offre un programme de fidélisation client « Club Tiare », permettant aux adhérents d'acquérir des *miles* lors de leurs voyages réalisés auprès de Air Tahiti Nui ou lors de leurs achats de prestations auprès de sociétés de carte de crédit. Ces *miles* peuvent être échangés par les adhérents contre des voyages ou d'autres services auprès de la compagnie.

La valorisation des points fidélité est calculée sur la base du stock de *miles* en circulation à la clôture de l'exercice, après prise en compte d'un taux d'utilisation des *miles* par les adhérents, déterminé suivant une méthode statistique.

IV – 15. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, à hauteur de 10 368M XPF au 31 décembre 2023, s'élèvent à 9 768M XPF au 31 décembre 2024.

À la clôture de l'exercice, les produits constatés d'avance se détaillent principalement comme suit :

En millions XPF	2024	2023
Billets émis non utilisés	8 624	9 065
Surcharge carburant et assurance	1 145	1 252
Autres	0	50
Total produits constatés d'avance	**9 768**	**10 368**

Conformément au principe habituellement appliqué par les compagnies aériennes, le chiffre d'affaires est constaté lors du transport effectif des passagers, sur la base des coupons reçus au moment du transport. À l'émission du billet, la compagnie constate un produit constaté d'avance, lequel est soldé lors du transport, de l'échange ou du remboursement du billet.

Les coupons reçus au moment du transport et émis par une compagnie tierce font l'objet d'une facture à cette dernière selon les règles IATA ou les accords particuliers entre compagnies.

La valeur des billets émis non utilisés (BENUs) à la clôture de l'exercice 2024 figurent au passif du bilan.

IV – 16. Répartition du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires de la société s'élève à 34 261M XPF et se répartit comme suit :

En millions XPF	2024	2023
Recettes passagers	29 384	28 221
Recettes fret	2 307	2 215
Produits ancillaires	1 290	1 185
Commissions	54	161
Programme de fidélité	189	673
Autres	1 037	680
Total chiffres d'affaires	**34 261**	**33 135**

Les billets non remboursables précédemment comptabilisés en produits exceptionnels sont désormais enregistrés en chiffres d'affaires. Au 31 décembre 2024, le montant des billets expirés passés s'élève à 176M XPF.

IV – 17. Résultat financier

Au 31 décembre 2024, le résultat financier de la société s'élève à 33M XPF et se décompose comme suit :

En millions XPF	2024	2023
Produits financiers		
Produits financiers de participation	0	4
Intérêts et produits assimilés	491	327
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 358	443
Différences positives de change	1 052	919
Total produits financiers	**2 901**	**1 692**
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	315	514
Dotations financières aux provisions	1 399	307
Différences négatives de change	1 153	1 376
Total charges financières	**2 867**	**2 197**
Résultat financier	**33**	**-505**

Les charges financières sont composées des intérêts d'emprunts payés au cours de l'exercice pour 315M XPF.

IV – 18. Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel de la société s'élève à 1 334M XPF et se décompose comme suit :

En millions XPF	2024	2023
Produits exceptionnels		
Pénalités passagers et billet non remboursables	0	206
Produits sur exercices antérieurs	0	8
Divers	239	208
*Write-back**	1 077	381
Produits de cession d'actifs immobilisés	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	205	1
Total produits exceptionnels	**1 522**	**804**
Charges exceptionnelles		
Pénalités et amendes fiscales	13	2
Charges sur exercices antérieurs	6	28
Divers	168	152
Valeur nette comptable immobilisations cédées	2	0
Dotations execptionnelles aux provisions	0	55
Total charges exceptionnelles	**189**	**238**
Résultat exceptionnel	**1 334**	**566**

* Les *write-back* correspondent aux billets dont la date de validité est expirée.

IV – 19. Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 décembre 2024, les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat de l'exercice, s'élèvent à 14M XPF.

IV – 20. Effectifs de la société

Les effectifs de la société (ETP) au cours des 2 derniers exercices s'établissent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	74	70
Agents de maîtrise	142	138
Ouvriers et employés	87	78
Personnel navig. commercial	282	287
Personnel navig. technique	69	70
Total Polynésie française	**654**	**643**
Personnel basé à l'étranger	49	53
Effectif total	**703**	**696**

IV – 21. Comptes consolidés

Des comptes consolidés sont établis pour le groupe Air Tahiti Nui depuis l'exercice 2019.

IV – 22. Information des créances et dettes avec les parties liées

Partie liée : Tahiti Nui Helicopters

	Montants en XPF
Avance compte courant	0
Créances	1 471 175
Fournisseurs	0

IV– 23. Informations relatives à la gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques de marché de Air Tahiti Nui a pour objectif de réduire son exposition à ces risques. Elle est pilotée et coordonnée par la Direction Financière en lien avec la Direction Générale. De façon générale, aucun *trading* ou spéculation ne sont autorisés.

Risque crédit carbone

En tant qu'opérateur de transports aériens, Air Tahiti Nui est émetteur de dioxyde de carbone. À ce titre, la compagnie est pleinement engagée dans la démarche CORSIA, régime mondial de mesures basées sur le marché, conçu pour compenser les émissions de CO_2 de l'aviation internationale afin de stabiliser le niveau de ces émissions à partir de 2020.

Pour compenser les émissions de CO_2, les compagnies aériennes vont acquérir et annuler des unités d'émissions provenant du marché mondial du carbone. Les quantités de CO_2 à compenser sont calculées comme étant le produit des émissions annuelles de l'exploitation multiplié par le facteur de croissance des émissions de l'ensemble des opérateurs du secteur, par rapport à une limite établie à 85% des émissions totales de l'année 2019 qui servira de référence.

À la clôture de l'exercice 2024, le facteur de croissance 2024 du secteur n'étant pas encore connu (novembre 2025), la compagnie n'a effectué aucun achat futur de quotas de CO_2.

Risque lié au prix du carburant

La facture de carburant est un des premiers postes de charge des compagnies aériennes. La volatilité du prix du pétrole représente donc un risque pour l'industrie du transport aérien. En effet, une forte variation du prix du pétrole peut avoir un effet très important sur la rentabilité et la trésorerie des compagnies aériennes.

Air Tahiti Nui a mis en place une politique de couverture du risque lié à la volatilité des prix du carburant sur un horizon à 18 mois. Pour réduire ce risque, la compagnie utilise principalement des instruments financiers de couverture (type *swap*) sur le Jet Kérosène. Ces instruments dérivés sans composante d'optimisation sont contractualisés avec des acteurs de premier plan.

Les impacts des couvertures sur carburant sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Aucun produit, charge ou provision pour moins-value latente n'a été constitué dans les comptes de la société au 31 décembre 2024 (aucune provision n'avait été comptabilisée au 31 décembre 2023).

Le tableau ci-dessous présente les engagements pris par la compagnie au titre des prochains exercices :

Opération d'exploitation en couverture de flux futurs au 31 décembre 2024							
En milliers XPF	Nominal	Échéances					
		-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+5 ans	Mtm[1]
Swap	2 104 048	1 742 710	361 338	0	0	0	0	2 227 764

(1) Mtm = *Market-to-market* : juste valeur ou valeur de marché
Source : cmegroup.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts de la compagnie sont contractés à taux fixe. L'exposition au risque de taux d'intérêt reste limitée pour Air Tahiti Nui. La compagnie n'a pris aucun engagement au titre de l'exercice 2024 ni des exercices suivants.

Risque de change

Air Tahiti Nui réalise une grande partie de son chiffre d'affaires en XPF et euros. Toutefois, la compagnie a une activité internationale qui l'expose naturellement au risque de change.

Air Tahiti Nui est historiquement vendeuse de dollar américain et de yen, le montant des recettes libellées dans ces devises excédant le montant des dépenses effectuées dans ces devises, telles que le carburant, les loyers avions, le remboursement d'échéances d'emprunt pour le financement de l'acquisition des avions ou l'achat de pièces détachées.

À la date de clôture, aucun engagement n'a été pris par la compagnie, ni au titre de l'exercice 2024 ni des prochains exercices.

IV– 24. Engagements reçus et donnés

Engagements reçus

Établissement		Devise	Montant devise	Montant XPF
L'État français	Prêts «PGE» consentis dans le cadre de la pandémie de COVID-19	EUR	24 635 073	2 939 745 163

Engagements donnés

Établissement		Devise	Montant devise	Montant XPF
Banque Socredo	Caution bancaire (licence agence de voyage) Cautions fiscales et douanières	XPF XPF	5 000 000 29 750 000	5 000 000 29 750 000
Banque de Tahiti	Caution bancaire (assurances et hypothèque) Caution bancaire (recettes commerciales)	XPF XPF	1 629 861 680 1 193 836 052	1 629 861 680 1 193 836 052
Banque de Polynésie	Gage espèces avec le nantissement d'un dépôt de 111 000 000 XPF	XPF	111 000 000	111 000 000
US Bank	Caution bancaire (aéroports US)	USD	4 476 344	514 168 714
Bank of New Zealand	Caution bancaire (AIA)	NZD	40 000	4 594 542

Engagement crédits vendeurs OVAA et OTOA Ltd

Type de bien	Immat.	Propriétaire	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total restant à payer
			De l'exercice	Cumulées	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
B787-9 B787-9	F-OVAA F-OTOA	OVAA Leasing Ltd OTOA Leasing Ltd	364 559 566 204 130 039	364 559 566 204 130 039	729 119 133 816 520 155	2 916 476 531 3 266 080 618	1 093 678 699 1 428 910 271	4 739 274 362 5 511 511 043
TOTAL			**568 689 605**	**568 689 605**	**1 545 639 287**	**6 182 557 149**	**2 522 588 970**	**10 250 785 406**

Autres engagements donnés

Caution solidaire

Le 13 novembre 2023, Air Tahiti Nui s'est portée caution solidaire auprès de la Banque de Polynésie pour Tahiti Nui Helicopters à hauteur de 100M XPF (en principal, plus intérêts, commissions, frais, pénalités et soultes de toute nature).

Engagement financier donné

Dans sa séance en date du 26 août 2022, le conseil d'administration a autorisé un engagement financier donné à la société TNH. Ce soutien a été prorogé jusqu'au 30 avril 2025. Ce soutien s'accompagne d'un engagement de Air Tahiti Nui à débloquer 100 000 000 XPF sous la forme soit d'un apport, soit d'un prêt ou toute autre forme, à utiliser dans l'unique objectif de permettre à Tahiti Nui Helicopters d'assurer la continuité de ses activités. Au 31 décembre 2024, aucun tirage de cette enveloppe n'a été effectué.

IV – 25. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'a pas été identifié d'évènement post-clôture.

V – Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	12/2024	12/2023	12/2022	12/2021	12/2020
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 622 956 875	1 622 956 875	1 622 956 875	1 622 956 875	1 622 956 875
Nombre de titres créés	12 983 655	12 983 655	12 983 655	12 983 655	12 983 655
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
Chiffre d'affaires net	34 260 586 146	33 135 384 256	30 662 345 550	15 299 785 552	12 605 489 373
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	2 470 423 819	-1 360 211 670	-549 793 068	7 548 980 390	-7 573 679 842
Impôts sur les bénéfices	54 000 000	3 800 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	437 820 808	-3 193 309 402	-2 893 166 231	4 664 531 587	-8 179 047 679
Montant des bénéfices distribués au titre de l'année	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUITES À UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	186	-105	-43	581	-584
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	34	-246	-223	359	-630
Dividendes versés par action	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Nombre de salariés	703	696	654	596	622
Montant de la masse salariale	5 821 013 271	5 249 030 424	4 498 890 932	3 793 753 547	5 523 155 812
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 504 445 845	2 707 539 804	1 923 052 708	1 521 837 073	1 730 510 128

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIR TAHITI NUI S.A.E.M.L. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Polynésie française, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « III-1 » de l'annexe des comptes annuels qui expose les perspectives de continuité d'exploitation et sur la note « III-3 » présentant les évènements de maintenance survenus au cours de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des normes d'exercice professionnel relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Produits constatés d'avance
Comme cela est exposé dans la note « IV-15 » de l'annexe, le chiffre d'affaires réalisé par votre société est constaté lors du transport effectif des passagers. Ainsi, lors de l'émission des billets, votre société enregistre un produit constaté d'avance, lequel est soldé lors du transport, de l'échange ou du remboursement du billet. Nos travaux ont consisté à nous assurer de la correcte valorisation de ces opérations à la clôture, ainsi que du caractère approprié des méthodes comptables retenues et de leur application dans vos comptes annuels.

Provision maintenance
Votre société constitue des provisions pour obligation de maintien des aéronefs en bon état de navigabilité tel que décrit dans la note « IV–10.5 » de l'annexe. Nos diligences ont notamment consisté à vérifier le traitement comptable retenu pour la traduction des obligations de maintenance, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, à nous assurer de leur caractère raisonnable, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note « IV–10.5 » de l'annexe des comptes annuels expose une information appropriée.

Provision litige
Votre société comptabilise des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note « IV–10.1 » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société.

Provision *miles*
Votre société valorise et comptabilise les points fidélité en circulation, au titre du programme « Club Tiare », en « Autres dettes », tel que décrit dans la note « IV–14 » de l'annexe. Nos diligences ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à nous assurer de leur caractère raisonnable et à revoir par sondages les calculs effectués par la société.

Investissements en défiscalisation – sortie de période minimale de location
Comme cela est exposé dans la note « III–5 » de l'annexe, les avions F-OVAA et F-OTOA ont été cédés à la sortie de la période minimale de location réglementaire de 5 ans et remis immédiatement en location. Nos travaux ont consisté à nous assurer de la correcte traduction comptable de ces opérations par rapport aux données contractuelles et à vérifier que la note « III-5 » de l'annexe des comptes annuels expose une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, tels qu'applicables en Polynésie française, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

En application des normes d'exercice professionnel, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Papeete, le 9 mai 2025

Pour la SARL KPMG
Membre de KPMG International

Jean-Louis PELLOUX
Associé

Pour la SCP CHANGUES-MENARD-ALBERT-BOYER
Membre de BDO International Ltd

Elisabeth ALBERT
Associée

Perspectives 2025

La croissance engageante de la croisière et du charter nautique en 2024 offrira sur l'année à venir de nouvelles opportunités sur lesquelles Air Tahiti Nui est bien décidée à se démarquer.

Une analyse du réseau répondra à l'une des exigences de la feuille de route confiée par l'actionnaire majoritaire de la compagnie à sa direction, qui vise à évaluer les potentialités jusqu'alors inexplorées dans l'optique de développer de nouveaux marchés le cas échéant.

Le résultat de cette étude et des décisions qui en découleront permettront d'ouvrir une nouvelle réflexion sur le devenir de la flotte de la compagnie.

Dans un environnement concurrentiel surstimulé et soumis à des mutations aussi intenses que rapides, l'intégration d'une alliance sera également à l'étude, ainsi que le renforcement de nos différents partenariats commerciaux.

L'année à venir verra par ailleurs se dessiner une réorganisation interne, avec les changements de mode de gouvernance impulsés par la loi de pays promulguée fin 2024 qui impose aux SEM une séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Consécutivement, des ajustements et redéfinition de périmètres seront opérés, avec toujours pour objectif d'optimiser les processus opérationnels de la compagnie et d'aller chercher des leviers de productivité plus importants.

Plus que jamais, il nous faudra prendre en compte l'évolution des attentes et exigences des voyageurs, qui se tournent de plus en plus vers des destinations aux valeurs culturelles fortes et optent pour des séjours obéissant à des critères plus éthiques, durables et inclusifs.

Ces nouveaux paradigmes donnant raison à notre promesse d'« expérience de voyage la plus immersive au monde », nous continuerons d'anticiper les tendances pour préserver la pérennité de notre compagnie et l'attractivité de notre destination.

2025 sera donc essentiellement consacrée à redéfinir les contours de l'existant pour en optimiser le fonctionnement et poser des bases solides pour écrire un nouveau chapitre de l'histoire de Air Tahiti Nui.

Indicateurs RSE
(correspondances GRI)

		2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	Ref GRI
SOCIAL (hors escales)								
Nombre de salariés	unité	621	563	603	643	658	2,3%	
Embauches	unité	5	2	46	57	63	10,5%	G4-LA1
Départs	unité	134	11	30	26	66	153,8%	
Montant de la masse salariale	milliards de Fcfp	5,222	4,79	6	6,27	7,20	14,8%	
Montant alloué à la formation professionnelle	millions de Fcfp	40,5	40,9	49	81,3	70,34	-13,5%	
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation du personnel	pourcentage	0,75	0,87	0,82	1,3	0,97	-25,4%	G4-10
Nombre d'accidents du travail (avec arrêt de travail)	unité	16	5	7	18	13	-27,8%	G4-LA6
Parité (pourcentage de collaboratrices tous métiers confondus et escales incluses)	pourcentage	53	52	51	52,5	52,8	0,57%	
Nombre de travailleurs handicapés	unité	2	2	3	3	4	33,33%	
ENVIRONNEMENT								
Nombre de vols opérés (tous vols confondus : vols commerciaux réguliers—passagers et fret, vols charters, vols techniques, vols full cargo)	Unité en nombre d'étapes	1 048	1 147	1 793	2 040	2 022	-0,88%	
Nombre d'heures de vol (tous vols confondus)	Unités heures bloc (cale à cale)	9 241	10 101	14 673	16 571	16 746	1,12%	
Émissions CO_2 directes tous vols confondus	tonnes équivalent CO_2	151 212	154 395	245 852	277 751	285 945	2,95%	G4-EN15
Émissions déclarées CORSIA (conformes à l'audit—vols domestiques et humanitaires exclus)		139 622	157 017	247 281	277 232	285 607	3,0%	
Consommation d'énergie (bâtiments PPT)	Kilowatt kW	850 581	866 794	839 875	869 652	746 946	-14,1%	
SOCIÉTAL								
Chiffre d'affaires	milliards de Fcfp	12,6	15,2	30,6	33,0	34,3	3,94%	G4-EC1
Nombre de passagers transportés	unité	167 074	185 727	387 515	448 729	450 462	0,4%	
Nombres de touristes transportés	unité	77 017	42 429	86 390	99 266	102 474	3,2%	
Parts de marché du trafic touristique	pourcentage	49,20%	51,40%	39,50%	37,90%	38,90%	2,6%	
Tonnage de marchandises transportées	tonnes	4 073	5 731	8 131	6 861	8 531	24,3%	
Montant consacré au soutien d'associations locales (caritatives et environnementales)	millions de Fcfp	8,9	9	16,2	20,4	29	42,16%	
ÉCOUTE DES PARTIES PRENANTES								
Nombre de clients interrogés[1]	unité	2 710	1 316	4 206	4 534	31 875[2]	603%[2]	G4-PR5
Taux satisfaction client	pourcentage	93%	93%	93%	94,50%	93,6%	-0,95%	G4-PR5
Nombre de dossiers de réclamations enregistrés	unité	3 419	1 539	2 742	4 639	4 900	5,63%	G4-PR5

(1) Les enquêtes de satisfaction papier ont été suspendues en 2020 consécutivement à l'avènement de la crise sanitaire mondiale de la Covid-19. Depuis, les données sont extraites des enquêtes dématérialisées administrées via le système de divertissement à bord des vols Air Tahiti Nui.
(2) Un nouveau questionnaire est disponible sur le système IFE depuis mi-2023, simplifié et plus concis que le précédent, ce qui explique l'augmentation du nombre de répondants entre 2023 et 2024.
N.B. : Certaines valeurs ou données ont pu évoluer suite à la mise à jour d'indicateurs et la consolidation de rapports.

© Danee Hazama

Flashez ce code et retrouvez
ce rapport sur www.airtahitinui.com

AIR TAHITI NUI

Aéroport de Tahiti-Faa'a - Immeuble Tua Rata - Faa'a
BP 1673 - 98713 Papeete - Tahiti - Polynésie française
Téléphone : (+689) 40 47 67 87 - Fax : (+689) 40 47 67 90
www.airtahitinui.com

TAHITI NUI HELICOPTERS www.tahitinuihelicopters.com/fr

Ce rapport est imprimé à Tahiti sur papier écologique FSC. Couverture : Stéphane Mailion/Jan-Otto. Conception : Nicolas Ostrowsky.